



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 152
Gendarmerie nationale



2024

PROGRAMME 152

Gendarmerie nationale

MINISTRE CONCERNÉ : GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Gendarmerie nationale

Programme	n°	Présentation stratégique
152		

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et deviendra l'épicentre médiatique du monde.

Ainsi, grâce aux efforts du Gouvernement, la gendarmerie nationale, résiliente et disponible, se devra de répondre présent en assurant la sécurité directe de ce grand événement, mais aussi en relevant les enjeux de sécurité du quotidien pour protéger l'ensemble des Français.

Au-delà des JOP, le pays est confronté à l'émergence de différents enjeux, susceptibles d'être générateurs de crises protéiformes et concomitantes. La gendarmerie s'organise en développant sa stratégie autour de trois axes couvrant un large spectre de menaces : la prise en compte de la délinquance du quotidien, la préservation des intérêts nationaux, la lutte contre les cybermenaces et la criminalité environnementale.

I - Prendre en compte la demande de sécurité grâce à une présence accrue sur l'ensemble du territoire

Présente sur 95 % du territoire national, la gendarmerie assure la protection de plus de la moitié de la population française, dont les attentes en matière de sécurité ne cessent de croître.

Afin d'y répondre, la présence physique de la gendarmerie sera renforcée par la densification de son maillage territorial. Conformément aux annonces présidentielles, le plan de création des 200 nouvelles brigades se poursuivra en 2024.

Pour atteindre l'objectif de doublement de la présence de voie publique d'ici 2030, la gendarmerie bénéficiera en 2024 de la création de nombreux emplois (schéma d'emplois à +1045 ETP). D'autre part, la montée en puissance de la réserve opérationnelle se poursuivra au regard de son engagement soutenu. Une cible fixée à 50 000 réservistes devra être atteinte à l'horizon 2027.

Afin « d'aller vers » la population et d'améliorer son efficacité opérationnelle, la gendarmerie continuera d'adapter sa stratégie de mobilité numérique en déployant de nouvelles fonctionnalités sur les outils déjà déployés. Ces capacités numériques nomades permettent plus particulièrement d'aller vers les victimes et les plus vulnérables. Pour parfaire ces capacités, l'Agence numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) a vu le jour en septembre 2023. Rattachée aux directions générales de la police et de la gendarmerie, elle bénéficiera d'un abondement d'effectifs significatif pour atteindre, à terme, 528 ETP.

A ce titre, le parcours victime sera rénové afin de proposer un accueil adapté aux besoins de la victime et un suivi dans la durée. Le renforcement de la formation des gendarmes participera à l'amélioration de ce parcours. Les plates-formes grand public (Ma Sécurité, Brigade numérique) s'intégreront pleinement à ce dispositif tandis que la plainte en ligne (PEL) permettra à terme à tout usager de déposer plainte par une procédure dématérialisée.

En parallèle, l'attention portée aux victimes de violences intra familiales demeurera une priorité. La prise en charge de ces victimes a été améliorée grâce à la création de 99 maisons de protection des familles depuis

2020. Ce dispositif est complété par un réseau de 260 intervenants sociaux en gendarmerie ayant vocation à monter en puissance, ainsi que par un doublement du nombre d'enquêteurs formés.

Enfin, face à la montée des violences contre des élus, la gendarmerie continuera de se mobiliser par la création du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes faites aux élus (CALAE) destiné à analyser le phénomène pour mieux l'appréhender, en complément de l'application Gend'Élus, prévue pour renforcer leur accompagnement via une offre de sécurité sur mesure.

En complément de l'attention portée aux victimes, la capacité de manœuvre de la gendarmerie lui permettra, en 2024, d'être toujours plus performante sur l'ensemble du spectre de la police judiciaire grâce à la mise en place de dispositifs tels que les bureaux d'ordre ou la gestion collaborative des procédures.

La robustesse de la filière investigation, reposant sur un vivier d'officiers de police judiciaire nombreux et bien formés, devra être préservée. La formation initiale, rallongée de 9 à 12 mois, comprend désormais un module de 120 heures de cours « renforcement police judiciaire » constituant le socle théorique initial de la formation OPJ.

Plusieurs leviers de performance seront par ailleurs utilisés : déploiement progressif de la procédure pénale numérique, élargissement du champ d'application des amendes forfaitaires délictuelles, attribution de la qualité d'OPJ aux réservistes retraités de la gendarmerie.

II - Une action résolument tournée vers la préservation de l'ordre républicain et la protection des intérêts nationaux

Les forces de sécurité intérieure font face à la multiplication des mouvements contestataires, caractérisés par un accroissement des actions violentes et une forte mobilité. Face à l'augmentation du nombre de militaires blessés lors d'opérations de maintien de l'ordre, le dispositif d'accompagnement de ces derniers sera renforcé.

La gendarmerie évolue ainsi pour s'adapter aux nouvelles formes de contestation, tout en veillant à la protection du droit de manifester. 7 nouveaux escadrons de gendarmerie mobile (EGM) seront créés en 2023 et le transfert des missions de gardes statiques à la préfecture de police et à la garde républicaine permettra de libérer 3 EGM, redéployés pour des missions à plus forte valeur ajoutée. La livraison des véhicules se poursuivra par ailleurs (livraison de 90 Centaure et 1 035 véhicules de maintien de l'ordre d'ici 2029).

Au regard de la montée des tensions internationales, la gendarmerie se doit de durcir la formation au maintien de l'ordre afin de pouvoir assumer la haute intensité. Dans la perspective des JO, la lutte anti-drone sera renforcée et le réseau Storm, déjà déployé dans plusieurs départements, couvrira, à terme, l'ensemble du territoire national afin de renforcer l'interopérabilité des forces de sécurité intérieure (FSI).

Face à une menace terroriste persistante, la chaîne opérationnelle de la gendarmerie sera mobilisée. Grace aux remontées d'informations des différents échelons, ainsi que l'augmentation du nombre de militaires qui contribuent au renseignement territorial, la gendarmerie tient toute sa place dans la prévention et la lutte contre la radicalisation et la manœuvre contre-terroriste.

Le schéma d'intervention repose sur une coordination étroite entre les unités d'intervention. La densification du modèle se poursuivra par un renforcement des équipements. Le groupement blindé sera en mesure d'engager 2 escadrons en tout point du territoire sans préavis, autour desquels viendront s'agréger d'autres capacités (PJ, intervention spécialisée, 3D ...). Désormais appuyé par 14 antennes, le GIGN connaîtra un niveau d'engagement important en 2024 et verra à ce titre ses capacités renforcées (livraison des nouveaux Centaure).

Compétente sur 94 % du linéaire frontalier national, la gendarmerie demeurera pleinement engagée dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Par ailleurs, *depuis janvier 2023, le fonctionnement du centre de*

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

réention administrative de Lyon est placé sous la responsabilité de la gendarmerie. Les financements britanniques alloués dans le cadre des accords Sandhurst permettent un renforcement substantiel de l'action de la gendarmerie aux frontières.

III - Investir les nouvelles frontières de la délinquance

Le cyberspace est un enjeu prioritaire de sécurité pour la gendarmerie dont les actions se déclinent sur l'ensemble du spectre missionnel. Les actions de prévention s'adresseront à un public de plus en plus large : élus, entreprises, collectivités territoriales, seniors. Au-delà de ces actions ciblées, des conseils relatifs aux menaces liées au numérique sont accessibles à tous via l'application Ma Sécurité.

En complément, les capacités d'investigation en matière de lutte contre les cybermenaces continueront d'être déployées à tous les échelons. La gendarmerie a pour ambition de disposer d'une ressource qualifiée de 10 000 cybergendarmes en 2024. Cette montée en puissance s'inscrit pleinement dans les orientations de la LOPMI qui prévoit de déployer 1 500 cyber-patrouilleurs, chargés d'enquêter à temps plein dans le domaine cyber. Ce dispositif sera par ailleurs complété par la mise en place du 17 cyber, un numéro d'urgence dédié aux cyber-attaques.

La gendarmerie s'appuiera enfin sur des capacités de veille et d'anticipation pour une meilleure résilience cyber nationale. Conformément aux orientations ministérielles, le ComCyberGEND, disposant depuis 2023 d'un centre d'analyse et de regroupement des cybermenaces deviendra le commandement cyber du ministère de l'Intérieur. Il sera en charge de la stratégie ministérielle en la matière, de l'analyse de la menace, des actions de formation et de sensibilisation et du soutien opérationnel par l'appui de personnels disposant d'une haute technicité et d'une compétence judiciaire. Le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N), unité judiciaire du haut du spectre de la gendarmerie nationale, sera réorganisé pour devenir l'Unité nationale cyber de la gendarmerie.

La gendarmerie est en première ligne sur les problématiques d'environnement et de santé publique et renforcera ses efforts sur certains contentieux prioritaires tel que l'orpaillage illégal ou les violences faites aux animaux. Depuis mars 2023, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique dispose d'une Division nationale de lutte contre la maltraitance animale. La lutte contre les feux de forêt, notamment par la recherche des personnes mises en cause, est également une priorité clairement identifiée.

L'implication de la gendarmerie dans le domaine des atteintes à l'environnement s'est concrétisée en 2023 par la création d'un Commandement de l'environnement et de la santé (CESAN), armé de plus de 40 personnels qui montera en puissance en 2024. Il pilote, conduit et anime le dispositif de la gendarmerie dans la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

Cette adaptation organisationnelle s'accompagnera d'une montée en puissance des effectifs consacrés à ce contentieux avec 3500 enquêteurs environnement formés à différentes thématiques (déchets, pollution, maltraitance animale, incendies). Ils sont aujourd'hui opérationnels.

*

En 2024, la gendarmerie luttera efficacement contre tous les types de menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité des Français. Elle continuera de se moderniser, tout en s'appuyant sur ses fondamentaux militaires d'engagement, de disponibilité et de robustesse.

Une réflexion sera menée avec les services du MESFIN sur le recours aux marchés de partenariat pour permettre la réalisation des projets immobiliers structurants et les premières études seront lancées en 2024.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le coeur de métier

INDICATEUR 2.5 : Taux de présence de voie publique

INDICATEUR 2.6 : Réserve opérationnelle

INDICATEUR 2.7 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.8 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

INDICATEUR 3.2 : Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 5.2 : Efficacité du service "magendarmerie.fr"

INDICATEUR 5.3 : Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale

OBJECTIF 6 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 6.1 : Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance pour 2024 intègre le suivi de deux volets clefs impactant les capacités opérationnelles de la gendarmerie nationale :

Premièrement, elle prend en compte la création d'un indicateur de suivi de l'engagement de la réserve opérationnelle (RO), intégré à l'objectif 2 « renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance ». Cet indicateur suit le nombre moyen de réservistes engagés par jour sur l'année écoulée (empreinte au sol de la RO). Il pourra donc accompagner le suivi des engagements pris dans le cadre de la loi de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) concernant le recours accru à la réserve opérationnelle. Aussi, il s'inscrit en complément de l'indicateur de suivi de la présence de voie publique (2.5) dans le cadre du suivi de la production de sécurité des forces de gendarmerie.

Elle porte également la création d'un objectif portant sur les moyens aériens de la gendarmerie nationale, avec un indicateur relatif au « taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale », décliné pour les 4 types d'aéronefs (AS 350Ba, AS 350B2, EC 135, EC 145) actuellement déployés par la gendarmerie nationale. Ce nouvel indicateur est destiné, en lien avec le suivi mis en place par la sécurité civile, à identifier la disponibilité technique des moyens aériens de la gendarmerie nationale, et donc la capacité à assurer une mise à disposition des aéronefs selon les besoins des unités opérationnelles et lors de la gestion des grands événements.

OBJECTIF

1 - Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

Ce premier objectif vise à mesurer l'action de la gendarmerie pour empêcher la réalisation d'infractions ciblées et accroître le sentiment et le niveau de sécurité au sein de la population. La lutte contre la délinquance suppose avant tout de prévenir et dissuader les crimes et délits avant d'avoir à les réprimer lorsqu'ils sont commis. Une analyse par type d'infraction permet ainsi d'évaluer l'efficacité de la prévention pour ensuite adapter plus efficacement la réponse opérationnelle.

À cet effet, les forces de sécurité ont choisi de suivre deux agrégats : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens (AAB).

Au sein des AVIP, il convient de distinguer les violences physiques crapuleuses (VPC) des autres types de violences aux personnes, qui, ne donnant pas toujours lieu à une plainte, nécessitent d'être mieux identifiées et évaluées (violences intrafamiliales et violences sexuelles et sexistes notamment).

Pour les AAB, il s'agit de renforcer la lutte contre les cambriolages, générant un fort sentiment d'insécurité au sein de la population.

S'y ajoute un troisième agrégat, concernant les crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique, qui permet de témoigner du niveau de violence auquel sont confrontés, notamment, les élus, les forces de sécurité intérieure, les magistrats, le monde hospitalier et de l'enseignement.

Dans cette perspective, trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 1.1 « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie » mesure le nombre de victimes en matière d'AVIP. Cet indicateur concerne les violences physiques crapuleuses (telles que les vols à main armée), les violences physiques non crapuleuses (telles que les violences au sein de la sphère familiale) et les violences sexuelles. Il permet une mesure globale des faits, et donne une vision de l'ampleur du phénomène rapporté à la population résidant en zone gendarmerie. Il contribue à l'évaluation de l'action de la gendarmerie en matière d'accueil et de prise en compte des victimes ainsi que des résultats obtenus dans la lutte contre toutes les formes de violences affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale (avec en particulier un indicateur genré) mais aussi, par exemple, dans les transports en commun.

L'indicateur 1.2 « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie » mesure le niveau de délinquance en matière d'AAB enregistrées par la gendarmerie. Cet agrégat concerne tous les faits de vols avec ou sans violences (tels que les cambriolages, les vols simples, les vols liés à l'automobile), ainsi que les destructions et dégradations. Il permet de mesurer l'action de la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance d'appropriation. L'indicateur 1.2 détaille notamment le niveau des cambriolages de résidences (principales et secondaires) et en présente le taux pour 1000 logements en zone gendarmerie.

L'indicateur 1.3 « Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique » mesure le niveau de délinquance visant cette population spécifique (dont les élus, les magistrats, les gendarmes et policiers, les pompiers, les enseignants et les soignants) enregistré par la gendarmerie. Son suivi vise à prendre en compte le sujet prégnant des atteintes aux principes républicains, en cohérence avec les actions spécifiques conduites par la gendarmerie auprès des élus notamment (opération #présentpourlesélus) et encore amplifiées récemment.

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

INDICATEUR**1.1 - Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	10 296	10 984	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	0,30	0,32	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	182 453	206 014	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	5,32	5,98	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	107 982	124 112	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	1630	1713	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.14 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE) * 1000.

Sous-indicateur 1.15 = nombre annuel de femmes victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.16 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001) commis dans les transports en commun.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022 et des réalités opérationnelles.

Afin de lutter contre les violences physiques crapuleuses, la gendarmerie nationale :

- développe sa stratégie de proximité permettant à chaque gendarme de connaître son territoire et la population tout en favorisant les démarches de « coproduction de sécurité » ;
- développe les actions de sensibilisation et d'information des personnes ou des professions les plus exposées, comme les victimes de violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes, les mineurs, les seniors (plan tranquillité seniors reconduit en 2024), les personnes en situation de handicap (prévention

situationnelle), y compris par de nouveaux outils (application GEND ELUS), et appuie les collectivités territoriales dans le déploiement de la vidéo protection ;

- renforce sa présence de voie publique et concentre l'essentiel des services externes sur les lieux et périodes sensibles pour une action dissuasive, notamment dans les lieux de vie et à l'occasion des mobilités quotidiennes ou saisonnières (dispositif estival de protection des populations (DEPP), dispositif hivernal de protection des populations (DHPP), protections des lieux de cultes, protection des commerces en fin d'année, opération tranquillité entreprises et commerces (OTEC), dispositif de sanctuarisation globale de l'espace scolaire (SAGES), dispositif global de protection des élections (DGPE), etc.) ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés (mais toujours sous main de justice) et la mise à exécution rapide des extraits de jugement.

La mesure de l'évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles rend compte des résultats des actions de vigilance visant notamment à favoriser la dénonciation de ces faits et la prise en charge des victimes par :

- la formation initiale et continue des militaires intervenant au profit des victimes de violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes et l'évaluation du danger auquel la victime est confrontée ;
- la mise en place de la plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes (PNAV) en avril 2022, qui participe à la lutte dans ce domaine et permet aux usagers d'accéder à un service de messagerie instantanée sous forme de « tchat » 24h/24h et 7j/7 ;
- l'amélioration de l'information et de l'accueil du public, favorisée pour les personnes les plus vulnérables par l'action des maisons de protection des familles (99 MPF : une MPF par GGD et COMGEND) ainsi que par le réseau des 2 300 correspondants territoriaux prévention de la délinquance (CTP) et des référents violences intrafamiliales (VIF) au sein de chaque unité élémentaire ;
- la facilitation des dispositifs d'aide aux victimes comme le déploiement des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) (260 présents en métropole et en outre-mer) favorisant la prise en charge des situations sous l'angle social et les partenariats avec les associations de prise en charge des victimes ;
- la poursuite des actions partenariales notamment à travers des instances locales de coproduction de sécurité et de prévention (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD ou CISPD) et des groupes de suivi propres aux quartiers de reconquête républicaine (QRR) ou aux zones de sécurité prioritaires (ZSP) ;
- le travail étroit avec les plateformes de signalement dédiées aux femmes victimes de violences (3919) et aux mineurs en danger (SNATED-119) visant à faciliter l'intervention des forces de sécurité de l'État (FSE) lorsque les situations signalées en nécessitent une ;
- l'orientation de l'action des missions de sécurité dans les transports en commun sur les violences sexuelles et sexistes ;
- le traitement systématique de toutes les situations de violences intrafamiliales (VIF).

Le tout s'inscrit dans la mise en place d'un parcours « usager » rénové, en cours d'expérimentation, au sein duquel les victimes sont un enjeu prioritaire.

INDICATEUR

1.2 - Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en ZGN	Nb	559 494	647 927	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	79 313	89 136	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	4,50	5,15	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

Gendarmerie nationale

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
152		

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.23 = (nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022, première année post-covid, et des réalités opérationnelles.

Afin de lutter contre les AAB et particulièrement les cambriolages, la gendarmerie nationale :

- développe les contrats opérationnels de sécurité et de protection dans le cadre de la stratégie de sécurité du quotidien, en lien avec les autorités locales dont les élus ;
- développe les bonnes pratiques associant le citoyen à la prévention des AAB (accompagnement des dispositifs de « participation citoyenne », développement d'applications smartphone, réunions publiques, etc.) ;
- développe les partenariats opérationnels de coproduction de sécurité avec les polices municipales ;
- mobilise l'ensemble de sa chaîne de prévention de la délinquance dans une logique de proximité, des échelons de commandement territoriaux aux militaires des unités élémentaires ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées, en diffusant des notifications sur l'application *Ma Sécurité* par exemple ;
- développe les diagnostics de vulnérabilité (référént sûreté au niveau départemental) et les consultations de sûreté (correspondants sûreté dans les unités élémentaires) auprès des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;
- réactualise en permanence l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités, et concentre ainsi les services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité ciblée (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la flagrance) ;
- renforce son action de prévention de proximité par l'amplification de sa présence de voie publique ;
- engage prioritairement les renforts (réservistes ou forces mobiles) dans les zones fortement impactées par la délinquance d'appropriation comme les zones touristiques en période estivale ;
- décloisonne l'emploi des unités de sécurité routière pour améliorer le contrôle des espaces et des flux stratégiques ;
- développe le renseignement criminel (brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) et sections d'appui judiciaire (SAJ)), notamment originaire de source humaine (BR-SR), pour appuyer les unités territoriales à identifier les auteurs et les receleurs ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application traitement du renseignement criminel (ATRC)) et la synthèse opérationnelle de celle-ci ;
- emploie systématiquement les moyens de police technique et scientifique (techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) au minimum) ;
- fait saisir les unités de recherches et engage les unités d'observation-surveillance dans la lutte contre la délinquance de masse correspondant à des phénomènes identifiés au niveau départemental ou régional ;
- met en place des groupes d'enquête ou cellules nationales d'enquête sur les dossiers sériels impliquant des groupes criminels organisés ;

- recherche à identifier les « véhicules dits de guerre » utilisés par les cambrioleurs pour permettre des stratégies d'enquête proactives et l'engagement de moyens adaptés en vue de constater des flagrants délits (support juridique adapté et engagement d'unités d'observation et surveillance et d'unités d'intervention) ;
- travaille de manière générale sur les auteurs et non sur les faits (90 % des cambriolages sont commis par 10 % des auteurs) ;
- développe, en coordination avec les autorités judiciaires, les stratégies d'enquête qui permettent de les neutraliser (ie les enquêtes qui permettent des condamnations de prison ferme) ;
- renforce les contrôles des filières potentielles d'écoulement des biens volés ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés et la mise à exécution rapide des extraits de jugement ;
- assure au niveau européen le co-pilotage de la priorité atteintes aux biens du cycle EMPACT 2022-2025 ;
- pilote une mission de coordination nationale visant à mettre en place une stratégie globale de sécurité des mobilités, quels que soient les milieux (terrestre, maritime, fluvial, aérien), en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels, opérateurs et autorités organisatrices de transports.

INDICATEUR

1.3 - Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	19 646	19 921	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Nombre annuel de crimes et délits commis contre des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP) (index 72 et 73 de l'état 4001) constatés par la gendarmerie pendant l'année.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Afin de lutter contre les faits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP) et favoriser la dénonciation de ces faits, la gendarmerie nationale :

- renforce sa présence de voie publique ;
- assure la mise en œuvre du plan « présent pour les élus - PPE » et met l'accent sur les dispositifs associés : application GEND ELUS (application de service avec des fiches réflexes), dispositif MAIRES (fiche guide visant à guider l'analyse des situations et développer les bons réflexes pour éviter les agressions), référent élus, mobilisation des conventions avec les diverses associations d'élus, formation à la gestion des incivilités (notamment avec le concours des négociateurs régionaux, eux-mêmes formés par le GIGN) ;
- mobilise en interne les ressources de la base de données de sécurité publique (BDSP) pour prévenir ces atteintes ;
- assure la mise en œuvre systématique de la protection fonctionnelle en cas d'atteintes aux gendarmes ;
- s'assure, par un contrôle hiérarchique, que les unités de recherche (UR) sont saisies de ces enquêtes sensibles ;

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

- communique auprès du public sur les sanctions prises contre les auteurs d'atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP).

OBJECTIF**2 - Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**

Ce deuxième objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités en permettant au gendarme de travailler plus efficacement.

L'atteinte de cet objectif suppose :

- de cibler les efforts sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties ;
- de renforcer l'impact de la réponse judiciaire sur le plan patrimonial ;
- de s'appuyer sur les technologies, notamment en matière de police technique et scientifique ;
- de dégager des marges de manœuvre pour recentrer l'action des unités sur les missions prioritaires ;
- de maintenir une présence forte sur le terrain, en accroissant la proximité avec la population ;
- de renforcer les effectifs de la réserve opérationnelle pour contribuer à la production de sécurité ;
- de répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des usagers ;
- d'assurer un effort de formation permettant l'amélioration des compétences.

Dans cette perspective, huit indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation annuels des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violences, de cambriolages de résidences (principales et secondaires) et de crimes et délits d'atteintes à l'environnement. Directement lié au volume d'auteurs présumés et interpellés, il conditionne en partie la réponse pénale. L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité de la gendarmerie en matière de police judiciaire pour des infractions particulièrement sensibles ou traumatisantes.

L'indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites » mesure l'action de la gendarmerie en matière de démantèlement d'activités illégales, telles que le trafic de produits stupéfiants ou l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers. Le haut niveau de porosité avec d'autres types de délinquance (appropriation, violences aux personnes, exploitation des victimes de la misère humaine mais aussi terrorisme et radicalisation) appelle un traitement et une réponse judiciaires forts, où la saisie des avoirs criminels est un levier puissant, massivement mis en œuvre. Mesurées dans cet indicateur, ces saisies donnent notamment lieu à des retours aux unités, soit par affectations de biens mobiliers, soit par attributions financières de la part de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ou du fonds de concours drogue (AGRASC/MILDECA).

L'indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique » mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) a été réalisé, le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) et le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). L'évaluation des opérations de criminalistique est essentielle dans la mesure où elles concourent à la résolution des affaires judiciaires.

L'indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le poids des missions périphériques imposées aux unités de gendarmerie. Il s'agit de limiter le nombre des missions qui ne concernent pas directement la sécurité des personnes et des biens et qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, en veillant notamment au respect des conditions d'emploi des unités. Son suivi vise à identifier les marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

L'indicateur 2.5 « Taux de présence de voie publique » mesure l'engagement des unités opérationnelles sur le terrain. Il rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à être présente partout sur la voie publique, aussi bien dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles que dans les transports en commun, qu'auprès de personnes isolées dans les zones plus rurales. Cette action permet de répondre présent pour la

population, d'assurer une prévention de proximité appréciée par la population et aux effets préventifs et dissuasifs sur le terrain.

L'indicateur 2.6 « Engagement des réservistes » mesure le nombre moyen de réservistes employés chaque jour par la gendarmerie (empreinte au sol). Il s'inscrit donc en complément étroit de l'indicateur de suivi de la présence de voie publique dans le cadre du suivi de la production de sécurité des forces de gendarmerie.

L'indicateur 2.7 « Délai moyen d'intervention » mesure le délai moyen d'intervention des patrouilles de gendarmerie après un engagement par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) ou le chargé d'accueil de l'unité élémentaire. Il témoigne de la qualité du service rendu aux usagers et révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle de la gendarmerie, ainsi que la pertinence de son maillage territorial sur une zone très étendue.

L'indicateur 2.8 « Effort de formation dans la lutte contre la délinquance » mesure la proportion d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités ainsi que le nombre moyen d'heures de formation dont bénéficient les gendarmes d'active. L'indicateur permet de suivre l'amélioration de la compétence globale des militaires de la gendarmerie nationale en matière d'investigation, de prise en compte des victimes, de sécurité des interventions, de protection des agents ou encore de service à la population.

INDICATEUR

2.1 - Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	28,8	26,66	>26	>26	>27	>28
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	11,0	9,8	>15	>12	>12,5	>13
Taux d'élucidation des homicides	%	79,1	85,2	>80	>80	>80	>80
Taux d'élucidation des crimes et délits d'atteintes à l'environnement	%	82,5	71,8	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.14 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (index 79) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022 et des réalités opérationnelles. Ils intègrent un potentiel impact de la gestion des JOP 2024 sur les résultats quotidiens.

Afin d'orienter à la hausse les taux d'élucidation, la gendarmerie nationale :

Gendarmerie nationale

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
152

- renforce les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité. La formation judiciaire est renforcée dès les temps de formation initiale, et la formation continue des officiers de police judiciaire est poursuivie au centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) installé à Rosny-sous-Bois ;
- systématise le recours à la police technique et scientifique (PTS), l'engagement des moyens de la criminalistique et l'exploitation des images et des données de connexion (téléphonie) ;
- optimise la recherche, la collecte et l'exploitation du renseignement criminel en s'appuyant sur une chaîne intégrée adossée à l'ensemble des échelons de la gendarmerie départementale et des gendarmeries spécialisées, tout en mobilisant les ressources offertes par les nouvelles technologies prédictives ;
- utilise les synergies offertes par la coopération policière et judiciaire internationale ;
- crée les structures d'enquête *ad hoc* nécessaires au traitement des phénomènes identifiés ;
- renforce les moyens et structures consacrés à la lutte contre la cybercriminalité (mobilisation du Commandement de la gendarmerie dans le cyberspace (ComCyberGend)).

Concernant les vols et cambriolages, la gendarmerie nationale :

- mobilise les moyens nécessaires pour distinguer la délinquance occasionnelle de la délinquance organisée, dont l'action est massive et géographiquement plus large, en s'appuyant notamment sur l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) ;
- développe le renseignement criminel (BDRIJ-SAJ), notamment originaire de source humaine (BR-SR), pour identifier les auteurs et les complices et mener des enquêtes courtes et efficaces ;
- fait preuve de vigilance concernant les faits qualifiés « de basse intensité » (vols à l'étalage commis en série), qui ne font pas toujours l'objet d'un dépôt de plainte alors qu'une recrudescence de ce type de faits peut être révélatrice de l'implantation temporaire de groupes criminels organisés itinérants (GCOI) étrangers, également actifs en matière de cambriolages ;
- travaille de manière générale sur les auteurs et non sur les faits (90 % des cambriolages sont commis par 10 % des auteurs), et développe des stratégies d'enquête proactives et l'engagement de moyens adaptés en vue de constater des flagrants délits (support juridique adapté et engagement d'unités d'observation et de surveillance et d'unités d'intervention), en coordination avec les autorités judiciaires, en vue de neutraliser les auteurs (ie les enquêtes qui permettent des condamnations de prison fermes) ;
- recherche à identifier les « véhicules dits de guerre » utilisés par les cambrioleurs pour permettre des stratégies d'enquête proactives et l'engagement de moyens adaptés en vue de constater des flagrants délits (support juridique adapté et engagement d'unités d'observation et de surveillance et d'unités d'intervention) ;
- met en œuvre une action judiciaire ciblée à partir des analyses produites localement visant les délinquants d'habitude et les filières d'écoulement légales (sites de vente en ligne, revendeurs) ou illégales (receleurs), en impliquant les unités au bon niveau (BT, BR, SR, OCLDI).
- poursuit son action de prévention situationnelle dans une démarche de protection globale.

Concernant les homicides, la gendarmerie nationale :

- s'inscrit dans une démarche proactive en matière d'affaires non élucidées, grâce à une relecture complète des dossiers, un traitement automatisé de la donnée extraite et une approche pluridisciplinaire à la fois judiciaire et scientifique. Elle s'appuie pour cela notamment sur la division DiANE (Division des affaires non élucidées) du service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale (SCRCGN), qui bénéficie de plus de 20 années d'expertise dans ce domaine ;
- engage les sections de recherches pour la conduite d'investigations complexes au plus près du terrain et des victimes.

Concernant plus spécifiquement la lutte contre les atteintes à l'environnement, la gendarmerie nationale :

- priorise les missions des unités traditionnelles et de celles ayant un contrat opérationnel orienté, en tout ou partie, sur l'environnement. De plus, la gendarmerie a créé un commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) le 1^{er} juillet 2023, traduisant la mise en place d'une gendarmerie de l'environnement sous la forme d'un commandement spécialisé ayant une autorité fonctionnelle de conception, d'animation et de contrôle sur les missions environnementales de toute la gendarmerie ;
- assure le reporting et le suivi local par les BDRIJ et par les officiers adjoints chargés de la police judiciaire (OAPJ) ;

- engage systématiquement des unités de recherches sur les affaires présentant des signes de complexité ;
- anime le réseau des enquêteurs et référents aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (EASP) avec l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) comme chef de file ;
- s'attache à augmenter les compétences en volume (nombre d'enquêteurs) et en qualité (formation continue à la lutte contre les atteintes à l'environnement, dont des thématiques particulières autour de l'eau et des incendies) ;
- développe les partenariats opérationnels avec les autres acteurs du domaine aux fins d'échanges d'informations (office français de la biodiversité (OFB), etc.), y compris avec du *benchmarking* international (carabiniers italiens par exemple) ;
- organise des opérations nationales et zonales thématiques sur le sujet.

INDICATEUR

2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	8 568	7 876	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	451	400	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	321 307 246	379 016 058	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (index 70).

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Plateforme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022 et des réalités opérationnelles.

Afin d'améliorer la lutte contre les filières, la gendarmerie nationale :

- renforce les dispositifs de contrôle des flux et des frontières sur l'ensemble du territoire ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'ATRC : Application de Traitement du Renseignement Criminel) ;
- mobilise les groupes interministériels de recherches (GIR) et les unités de recherches et participe activement aux cellules de recherches opérationnelles et de surveillance (CROS) ;
- concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR), les villes témoins et les zones de sécurité prioritaires (ZSP) s'agissant des trafics et

Gendarmerie nationale

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
152

reventes de produits stupéfiants et en outre-mer s'agissant de l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers ;

- détecte et démantèle, par le biais de l'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), les filières de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation ;
- démantèle les filières liées aux groupes criminels organisés itinérants spécialisés dans les atteintes aux biens, périmètre d'action de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) ;
- favorise la formation des enquêteurs et la mise en place de structures adaptées dans les départements les plus concernés par des filières d'immigration clandestine ;
- systématise l'approche patrimoniale des enquêtes notamment en favorisant l'action des personnels formés ;
- systématise les procédures de saisie des avoirs criminels pour priver les filières de leurs ressources ;
- assure au niveau européen le co-pilotage de la priorité criminalité environnementale du cycle EMPACT 2022-2025 et contribue au projet d'analyse criminalité environnementale.

Afin de renforcer la lutte contre les stupéfiants, la gendarmerie nationale :

- participe activement au plan de lutte contre le trafic de produits stupéfiants, dans la mise en place comme dans l'animation des mesures ;
- a développé PlanStup, outil de gestion intégré des chiffres relatifs aux saisies de produits stupéfiants, pour fiabiliser la remontée du renseignement criminel interne.

Afin de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière, la gendarmerie nationale :

- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « immigration irrégulière », renouvelée par un nouveau schéma de formation spécifique et intégrée. Elle favorise la formation des personnels (enquêteurs immigration irrégulière) par une mise en œuvre décentralisée (formateur relais immigration irrégulière) et leur fait bénéficier d'un appui juridique et technique central permanent au niveau de la direction générale (bureau de la sécurité des mobilités).

Afin de renforcer la lutte contre l'économie souterraine et les profits illicites, la gendarmerie nationale :

- systématise dans les enquêtes, le dépistage et l'identification des biens illégalement acquis par les délinquants ;
- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « avoirs criminels » chargée de l'animation et de la coordination dans leur captation. Elle procure aux enquêteurs un appui technique et de proximité permettant ainsi de maintenir à un haut niveau la valeur et le volume des avoirs criminels identifiés en vue de leur saisie et confiscation ;
- sollicite l'affectation des biens mobiliers confisqués ;
- consolide sa réponse à la montée de la cybercriminalité par la création du ComCyberGend, opérationnel depuis le 1^{er} août 2021. Sa vocation est de placer toutes les unités de gendarmerie exerçant une mission dans le cyberspace sous une bannière de coordination unique parfaitement identifiable selon quatre lignes fortes : simplification, performance, lisibilité, cohérence. Rattaché directement au DGGN, son positionnement transverse lui permet d'animer l'ensemble des structures nationales et territoriales de la gendarmerie. Intervenant en appui des unités sur l'ensemble du territoire, il s'inscrit pleinement dans la démarche de proximité de l'action de la gendarmerie. Fort de 200 ETP, il s'appuie sur le réseau CyberGEND qui regroupe, au 1^{er} janvier 2023, 8 900 cybergendarmes dans les unités, principalement territoriales et sur le centre national formation cyber du ministère de l'Intérieur, créé par la gendarmerie le 1^{er} août 2022.

INDICATEUR**2.3 - Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de couverture des cambriolages	%	90,16	88,18	>95	>95	>90	>94

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	75,4	72,19	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	72,7	69,38	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés relevant des index 27 à 30 de l'état 4001 pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause pour des faits relevant des index 1 à 12, 15 à 52, 55, 56, 62 à 68, 73 à 75 et 86 de l'état 4001 rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022, des réalités opérationnelles et de la crise sanitaire.

Afin d'orienter à la hausse le taux de couverture des cambriolages et les taux de signalisation papillaire ou biologique, la gendarmerie nationale :

- fiabilise les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité ;
- s'assure du renforcement de l'utilisation des systèmes d'information et de l'optimisation des chaînes logistiques avec :
 - le déploiement du FAED V2, dotation des unités élémentaires de terminaux de signalisation, en liaison avec l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) ;
 - l'approvisionnement en kits de signalisation génétique et de prélèvements, en liaison avec le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) ;
 - la modernisation de la capture d'empreintes digitales par le déploiement d'une solution pouvant être utilisée sur poste fixe comme en mobilité pour signaler les personnes (NeoDK) ;
- renforce l'animation territoriale de la police technique et scientifique (PTS) :
 - par les techniciens en identification criminelle (TIC) des cellules d'identification criminelle (CIC) des groupements de gendarmerie départementale ;
 - sous le contrôle des officiers adjoints chargés de la police judiciaire zonaux, régionaux et départementaux (OAPJ) ;
 - sous les autorités hiérarchiques de la sous-direction de la police judiciaire de la gendarmerie nationale (SDPJ) et fonctionnelle du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) ;
 - grâce à des malettes pédagogiques à destination notamment des techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) et des outils d'aide au pilotage (tableaux de bord, cartographies, applications informatiques dédiées) décentralisés ;
- développe l'emploi décentralisé de la technologie d'ADN rapide :
 - en s'appuyant sur l'expertise des TIC ;
 - en œuvrant sur les plateaux techniques départementaux des CIC ;
 - dans le cadre de leur accréditation par le comité français d'accréditation (COFRAC) ;

Gendarmerie nationale

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
152

- étudie la possibilité de simplifier la technique du prélèvement buccal actuellement employée en vue d'une signalisation génétique par tout agent préleveur, tout en optimisant tant la qualité de l'échantillon que le résultat de son analyse au laboratoire. Les premières étapes de cette recherche laissent par ailleurs espérer un gain financier conséquent pour l'ensemble des forces de sécurité intérieure ;
- développe de la PTS cyber en finalisant la dotation de l'ensemble des compagnies de gendarmerie départementale d'outils de criminalistique numérique pour procéder à l'analyse de masse des téléphones portables des gardés à vue et des mis en cause (ComCyberGend).

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	3,0	3,3	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques (concours au ministère de la justice ; gardes, escortes et services d'ordre ; procurations ; participation aux commissions administratives ; autres assistances) rapporté au volume horaire annuel d'activité opérationnelle totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'orienter à la baisse le taux des missions périphériques, la gendarmerie nationale poursuit son effort de transformation et de modernisation à travers la démarche GEND 20.24 et la feuille de route FDR 2.0 afin de recentrer le travail du gendarme sur le service public de sécurité : en améliorant ses outils et ses processus, tout en réduisant ses charges de soutien et d'administration, la gendarmerie dégage du temps d'activité qu'elle consacre en présence préventive et dissuasive sur le terrain au contact de la population.

Cette démarche se traduit concrètement par des séries de mesures qui visent notamment à :

- récupérer une plus grande liberté de manœuvre afin de renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité ;
- mieux fonctionner : alléger le fonctionnement et libérer les solutions.

Il s'agit à la fois de mesures internes à l'institution mais aussi de mesures externes qui nécessitent un travail conjoint avec d'autres partenaires.

L'année 2023 et 2024 permettront d'approfondir la démarche notamment au niveau de l'administration centrale et de poursuivre la mise en œuvre des 430 mesures déjà décidées. La « hotline » reste disponible afin de permettre à tous les personnels de l'institution de proposer des pistes d'amélioration ou d'allègement des processus.

INDICATEUR**2.5 – Taux de présence de voie publique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale rapporté à l'activité totale	%	37	39	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	0,23	0,25	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.51 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dites de voie publique rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Sous-indicateur 2.52 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile dans les transports en commun rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels de doublement de la présence de voie publique en 10 ans.

Afin d'atteindre l'objectif fixé et d'améliorer l'empreinte au sol, la gendarmerie nationale :

- établit la présence de voie publique parmi ses priorités stratégiques, en déclinant des instructions régulières sur le sujet et un suivi attentif des résultats en la matière ;
- profite des créations de nouvelles unités pour accroître son empreinte au sol ;
- poursuit la démarche participative « Feuille de route 2.0 » qui permet d'alléger le fonctionnement de la gendarmerie pour renforcer les missions opérationnelles dont la prévention de proximité ;
- mobilise la gendarmerie mobile et la réserve opérationnelle en renfort des unités de la gendarmerie départementale dans les secteurs les plus touchés par la délinquance (zones de sécurité prioritaires, plan anti-cambriolages, plan tourisme, etc.) ;
- décline la mobilité numérique au niveau national notamment par l'outil numérique individuel « Néogend », qui permet aux militaires d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et de conduire un certain nombre de procédures depuis le terrain. En parallèle, la gendarmerie équipe actuellement ses militaires d'un ordinateur portable, par le dispositif « Ubiquity », permettant de poursuivre en mobilité les opérations effectuées jusqu'alors au sein d'une brigade ;
- développe les nouveaux modes d'organisation du service (dispositif de gestion des événements - DGE) et de patrouille et la formation sur ces thématiques ;
- amplifie la politique de sécurité du quotidien axée sur la proximité avec la population et le contact avec les usagers ;
- renforce la notion de sécurité des flux et des mobilités, qui passe notamment par les transports en commun.

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

INDICATEUR**2.6 – Réserve opérationnelle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre moyen de réservistes par jour	Nb	1 697	1 912	Sans objet	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Nombre moyen de réservistes par jour exerçant une mission au profit du P152 : cumul du nombre de jours de réserve réalisés dans l'année par les réservistes opérationnels de premier niveau de la gendarmerie nationale / 365.

Sont pris en compte les jours de mission ouvrant droit à solde, avec imputation sur le P152 (à l'exclusion donc des gendarmeries spécialisées et des missions réalisées par les réservistes de la gendarmerie nationale au profit d'un autre programme et imputées directement sur celui-ci), qui ont été effectivement réalisées (service fait validé avant le 10 janvier de l'année suivante), sur la base des convocations dont la « date de début » est comprise entre le 01 et le 31/12 de l'année demandée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels de mobilisation accrue de la réserve opérationnelle à horizon 2027.

Afin d'atteindre l'objectif fixé et d'améliorer l'empreinte au sol, la gendarmerie nationale :

- renforce et diversifie les campagnes de recrutements aux niveaux national et local pour rechercher de nouveaux recrutements, en s'appuyant notamment sur l'implantation et la connaissance des territoires par les unités et sur le lien Armée-Jeunesse ;
- poursuit la fidélisation des réservistes sous contrat sur le territoire et localement ;
- renforce et adapte constamment la formation et la qualification des réservistes pour répondre aux différents enjeux de sécurisation (présence de voie publique, contact avec la population, prévention de proximité, gestion des grands événements) ;
- durcit dans son organisation la réserve opérationnelle pour répondre aux besoins de renforts des unités opérationnelles.

INDICATEUR**2.7 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Délai moyen d'intervention	minutes	14'01	14'23	<14'	<14'	<14'	<14'

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir un délai moyen d'intervention inférieur à 14 minutes, la gendarmerie nationale :

- poursuit les réorganisations de son maillage territorial dans un souci d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale ;
- a mis en place le dispositif « Qualité de la réponse opérationnelle » (QuaRO) visant à optimiser les suites réservées aux appels reçus via le 17 ;
- met en place le dispositif de gestion des événements (DGE). Le DGE est un label qui regroupe l'ensemble des procédés permettant de mutualiser et de rationaliser les effectifs dédiés à la fonction « intervention ». Ces dispositifs visent à renforcer la réponse opérationnelle de la gendarmerie, tout en permettant de dégager des marges de manœuvre réinvesties au profit des missions de sécurité du quotidien ;
- travaille actuellement à une réflexion sur la doctrine des Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG).

INDICATEUR

2.8 - Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre total d'actifs	%	42	42	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective moyen par agent	Nb	197,7	187,6	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

Précisions méthodologiques

Périmètre

National.

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.71 = nombre de gendarmes habilités officier de police judiciaire (OPJ) rapporté au nombre total d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie relevant du P152.

Sous-indicateur 2.72 = volume horaire d'activité correspondant à de la formation (tir inclus) rapporté au nombre de personnels d'active au sein des unités opérationnelles du P152.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Dans le domaine de la formation, la gendarmerie nationale :

- s'attache à augmenter la capacité d'accueil au sein des écoles en particulier dans le cadre de l'obtention de la qualification d'officier de police judiciaire (OPJ), avec une scolarité allongée d'un socle théorique OPJ d'un mois pour les futurs gendarmes départementaux, et un module de renforcement tactique d'un mois pour les futurs gendarmes mobiles ;

Gendarmerie nationale

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
152		

- développe les centres régionaux d'instruction (un CRI pour chaque RG13 et un CRI par COMGEND) afin d'assurer le complément de formation en police judiciaire, de développer les formations continues, de déconcentrer la formation aux poids lourds (PL) ;
- développe des capacités de simulation et des infrastructures de tir ;
- sanctuarise des temps de formation initiale et continue.

OBJECTIF**3 - Optimiser l'emploi des forces mobiles**

Avec un effectif de près de 13 100 hommes et femmes (en escadrons de marche), la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale.

Force militaire spécialisée dans le maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises, des opérations de maintien et rétablissement de l'ordre et jusqu'aux situations les plus dégradées. Ainsi, elle est engagée en métropole, en outre-mer et en opérations extérieures dans des conditions souvent difficiles, exigeant des unités robustes, rustiques et entraînées, disposant de capacités pivots rares et renouvelées (blindés).

Réserve gouvernementale, les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont engagés sur l'ensemble du territoire sur toutes les situations de crise et de troubles à l'ordre public. Sans considération de zone de compétence, ils agissent notamment face aux manifestations violentes, aux zones à défendre (ZAD), aux mouvements de contestations radicales, aux violences urbaines, à l'occasion de grands événements politiques et sportifs ou de visites officielles, et sur tout type de crise.

En outre, la GM assure de nombreuses autres missions telles que la sécurisation d'édifices publics, les escortes de convois sensibles, la participation aux plans gouvernementaux, ou encore la protection de certaines ambassades françaises. Enfin, elle apporte un appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance. Le concours des EGM constitue à ce titre un élément essentiel des dispositifs de lutte contre les atteintes aux biens, de renforcement des zones de sécurité prioritaires (ZSP) ou des quartiers de reconquête républicaine (QRR) ainsi que des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP - DHPP). Dans le contexte actuel de lutte contre l'immigration clandestine et de menace terroriste, cet appui des EGM aux unités territoriales s'intègre totalement dans le dispositif de contrôle des flux et des frontières.

Contextuellement, il convient de noter que la gendarmerie mobile est progressivement renforcée par 7 nouveaux EGM, créés à compter de l'été 2023. Son activité sera nécessairement tout particulièrement impactée par l'engagement fort lié aux jeux olympiques 2024.

Dès lors, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- la gestion des situations graves de troubles à l'ordre public ;
- le maintien de la qualité d'un fort engagement sur un large spectre missionnel en France et à l'étranger ;
- le renforcement de l'emploi de la GM au profit de la gendarmerie départementale (GD) principalement dans les ZSP/QRR, les DEPP - DHPP, et les départements les plus exposés à la délinquance ou à l'immigration irrégulière ;
- le maintien indispensable d'une formation continue, individuelle et collective.

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 3.1 « Engagement des forces mobiles » mesure la part de l'engagement des forces mobiles en prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale (GD), d'une part, et en matière d'ordre public et maintien de l'ordre d'autre part, en pourcentage du volume horaire total de la GM. Cet indicateur traduit la capacité de la GM à renforcer la visibilité de la gendarmerie sur le territoire et sa proximité avec la

population. Les EGM constituent une ressource complémentaire à la manœuvre des unités territoriales. Ils constituent un levier précieux pour agir plus efficacement sur des phénomènes de délinquance et des situations ciblées lorsqu'ils sont dégagés de leur rôle dans le cadre du maintien de l'ordre public.

L'indicateur 3.2 « Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile » mesure la part des EGM ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national de formation des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de trois ans. Il permet de compléter l'analyse du niveau de sur-engagement des EGM au regard de la capacité à maintenir les formations de recyclage.

INDICATEUR

3.1 - Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	9,72	9	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	20,61	21,7	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

Précisions méthodologiques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2022, des tendances en 2023, et des réalités opérationnelles.

Lorsque les escadrons de gendarmerie mobile ne sont pas engagés sur des opérations de maintien de l'ordre public, la gendarmerie nationale agit pour recentrer la gendarmerie mobile sur la production de sécurité dans sa zone de responsabilité :

- en poursuivant la démarche de rationalisation de l'emploi de la gendarmerie mobile auprès des autorités d'emploi ;
- en concentrant l'emploi de la gendarmerie mobile sur les secteurs les plus sensibles (dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations, zones de sécurité prioritaire, quartiers de reconquête républicaine, outre-mer, grands événements, aménagements du territoire contestés, etc.).

L'analyse de 2023 permettra d'identifier les secteurs à privilégier pour 2024.

Gendarmerie nationale

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
152

INDICATEUR**3.2 – Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de 3 ans	%	79,63	83,33	100	100	100	100

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Nombre d'EGM ayant effectué au moins un passage en stage PECO au cours des trois dernières années (1 seul décompte par EGM) rapporté au nombre total d'EGM.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

La cible de trois ans entre deux stages de recyclage se justifie par :

- le temps estimé nécessaire pour se remettre à niveau au regard des évolutions techniques et réglementaires ;
- le temps de validation des savoir-faire et la garantie d'un « contrôle de certification » régulier ;
- la cohérence avec le temps théorique moyen de commandement du commandant d'unité (CDU), pour lui permettre un passage et une évaluation de l'unité pendant son mandat ;
- le fait que l'entraînement au maintien de l'ordre pour les cas les plus complexes nécessite des infrastructures spécifiques sur une zone unique et dépend donc du plan de charge du CNEFG.

Afin d'atteindre l'objectif de 100 % d'unités recyclées, la gendarmerie nationale :

- planifie en priorité la formation des EGM dont la date du dernier passage au CNEFG est supérieure à trois ans ;
- rétablit une capacité de six EGM par stage (contre quatre pendant la période Covid) ;
- sanctuarise les stages, en évitant la désignation d'EGM planifiés au CNEFG pour des engagements en maintien de l'ordre (neutralisation par l'unité de coordination des forces mobiles (UCFM)).

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

Présente sur près de 87 % du réseau routier français et 96 % du territoire, ce qui représente plus de 980 000 kilomètres de voies de communication, la gendarmerie nationale est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité routière. Elle constitue un de ses pôles d'excellence.

Si l'exécution de la mission de police sur la route repose en premier lieu sur le maillage des unités territoriales, celles-ci sont renforcées dans leur action par des unités motorisées regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

L'objectif de la lutte contre l'insécurité routière demeure la réduction du nombre des tués, suivi par le programme sécurité routière. L'un des axes d'action de la gendarmerie nationale porte sur la lutte contre la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, cause ou facteur aggravant de nombreux accidents.

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 4.1 « Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie » permet de suivre en parallèle l'impact de la consommation d'alcool sur les accidents mortels et l'action opérationnelle des unités face à ce risque via les dépistages.

L'indicateur 4.2 « Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants » permet de suivre en parallèle l'impact de la consommation de produits stupéfiants sur les accidents mortels et l'action opérationnelle des unités face à ce risque via les dépistages.

INDICATEUR

4.1 - Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	473	529	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	111 751	126 805	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	6 698 649	7 431 976	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.11 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à un taux d'imprégnation alcoolique supérieur au seuil légal.

Sous-indicateur 4.12 = nombre d'infractions à la conduite sous l'emprise de l'alcoolémie relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.13 = nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés par les forces de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022 et des réalités opérationnelles.

La gendarmerie nationale :

- mène et soutient des actions de prévention liées aux dangers de la conduite après consommation d'alcool ;
- maintient un niveau élevé de dépistages de l'alcoolémie en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Des opérations de sécurité routière sont ainsi menées dans les zones accidentogènes, en fonction des pics de fréquentation, autour des établissements de nuit, des zones touristiques, et des périodes de fête en fonction des analyses réalisées au niveau local par les commandants d'unité.

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

INDICATEUR**4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	50	78	En baisse	En baisse	En baisse	En baisse
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	93 525	99 988	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiants réalisés	Nb	559 382	673 226	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.21 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à l'usage de produits stupéfiants.

Sous-indicateur 4.22 = nombre d'infractions à la conduite sous l'emprise de stupéfiant relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.23 = nombre de dépistages de stupéfiants réalisés par les forces de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2022 et des réalités opérationnelles.

La gendarmerie nationale :

- mène et soutient des actions de prévention liées aux dangers de la consommation de produits stupéfiants ;
- augmente le nombre de dépistages de produits stupéfiants en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Une attention particulière sera portée sur les jeunes conducteurs.

OBJECTIF**5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

Cet objectif traduit la nécessité pour tous les services publics en relation avec les usagers de rendre compte de la qualité des services qu'ils délivrent afin de renforcer la confiance.

Un accueil de qualité du public, qu'il soit physique, téléphonique ou numérique en constitue le socle, tout particulièrement auprès des victimes d'infractions. Il s'agit également de s'assurer plus globalement du respect des règles de déontologie auxquelles sont soumis les personnels de la gendarmerie nationale.

Trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 5.1 « Taux de satisfaction des usagers » mesure de manière globale la satisfaction des usagers ayant été accueillis dans une brigade de gendarmerie, que ce soit pour déposer plainte, effectuer une main courante, obtenir un renseignement ou pour les usagers ayant été en contact avec des personnels des centres opérationnels (appel 17).

L'indicateur 5.2 « Efficacité du service magendarmerie.fr » (devenu masecurite.fr) mesure la qualité de ce service sur le plan de la satisfaction globale des usagers.

L'indicateur 5.3 « Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale » mesure le volume des signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

INDICATEUR

5.1 – Taux de satisfaction des usagers

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	91	92	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	93	94	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Source des données

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP), chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics » et de son intégration au programme Services Publics +.

Les campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil se poursuivent. La cible est de maintenir les résultats obtenus les années précédentes, notamment :

- en sensibilisant les personnels à l'enjeu de la qualité de l'accueil et de réponse apportée aux victimes ;
- en intégrant la problématique des « violences faites aux femmes » avec des objectifs chiffrés ;
- en poursuivant les enquêtes de satisfaction dans les départements et territoires d'outre-mer.

INDICATEUR

5.2 – Efficacité du service "magendarmerie.fr"

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Note moyenne attribuée par les usagers du site "magendarmerie.fr" pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,1	9,1	En hausse	En hausse	En hausse	En hausse

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la brigade numérique (BNUM). Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Des actions sont mises en place pour envisager à la hausse la note donnée par les usagers :

- contrôle du traitement des demandes réalisées par les opérateurs pour identifier les points à améliorer par des personnels identifiés ;
- partage quotidien des connaissances entre les personnels engagés sur la plate-forme d'accueil numérique ;
- reprise de contact systématique avec les usagers mécontents pour déterminer les points d'insatisfaction.

INDICATEUR**5.3 – Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) via la plateforme dédiée	Nb	2 344	2 952	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Nombre de signalements externes reçus par l'IGGN via la plateforme dédiée durant l'année de référence. Résultats obtenus à partir des bilans annuels d'activité de l'IGGN.

Source des données

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gendarmerie apporte une attention particulière aux signalements externes pouvant mettre en perspective des pistes d'amélioration de sa qualité de service et cherche à y répondre au travers des actions suivantes :

- développer l'accueil numérique (application « MaSécurité »), améliorer les conditions matérielles de l'accueil (Signalétique Plus) et professionnaliser des chargés d'accueil (UT, CORG, BNUM, etc.) ;

- renforcer les contrôles de l'IGGN et des formations administratives en matière d'accueil (« client mystère ») ;
- effectuer des rappels déontologiques via l'IGGN, ainsi que dans le cadre de la formation initiale comme continue ;
- valoriser les dispositifs (Dispositif de consultation et d'amélioration du service - DCAS) et les outils de redevabilité citoyenne (« Service Public + »).

OBJECTIF

6 - Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

Dotée de 56 hélicoptères (15 AS 350Ba, 11 AS 350B2, 15 EC 135 et 15 EC 145), la flotte aérienne de la gendarmerie nationale répond aux besoins de sécurité publique générale, avec 5 axes stratégiques prioritaires :

- la sécurité publique et la police judiciaire au profit de la gendarmerie et de la police nationale, incluant les missions de lutte contre l'immigration clandestine, notamment dans les Hauts-de-France ;
- l'intervention spécialisée, notamment dans le cadre des missions anti-terroristes, au profit du GIGN, du RAID et de la BRI ;
- l'intervention en haute-montagne (au delà de 2 000 m), dépassant le cadre des missions de secours ;
- les missions de souveraineté outre-mer, dans un environnement exigeant soumis à un contexte intense de crises ;
- les missions de projection de forces et de soutien (transport de personnels, missions logistiques, formation et entraînement des unités spécialisées de la gendarmerie et de la police, formation et entraînement des équipages, vols à caractère technique).

Son action opérationnelle est coordonnée par le commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale, chargé aussi de la rédaction de la doctrine d'emploi, de la formation et de la sécurité des vols pour les hélicoptères et les drones de la gendarmerie. Il apporte un concours opérationnel aux unités de gendarmerie et à d'autres partenaires (police nationale, préfecture de Police de Paris, DGSI, SNCF, office français de la biodiversité...) soit par un engagement autonome (ses équipages bénéficient de la compétence judiciaire) soit, le plus souvent, en appui d'unités au sol. Il couvre l'ensemble des missions des forces de sécurité (police judiciaire, police administrative, ordre public, assistance aux personnes) sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer).

Dans cette perspective, un indicateur permet d'apprécier la disponibilité des moyens aériens :

L'indicateur 6.1 « Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale » est décliné pour les 4 types d'aéronefs dont dispose actuellement la gendarmerie (AS 350Ba, AS 350B2, EC 135, EC 145), considérant que l'état des parcs est disparate et ne suit pas les mêmes logiques d'emploi et de renouvellement. Il est destiné à suivre la disponibilité technique des moyens aériens de la gendarmerie nationale, et mesure donc sa capacité à assurer une mise à disposition des aéronefs selon les besoins des unités opérationnelles et au profit de la gestion des grands évènements.

INDICATEUR

6.1 - Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de disponibilité des hélicoptères AS 350Ba	%	58,37	67,17	Sans objet	Suivi	Suivi	Suivi

Gendarmerie nationale

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
152

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de disponibilité des hélicoptères AS 350B2	%	58,08	57,13	Sans objet	Suivi	Suivi	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères EC 135	%	80,66	75,14	Sans objet	Suivi	Suivi	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères EC 145	%	74,85	75,75	Sans objet	Suivi	Suivi	Suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.61 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs AS 350Ba = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères AS 350Ba*)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef AS 350Ba pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

Sous-indicateur 1.62 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs AS 350B2 = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères AS 350B2*)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef AS 350B2 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

Sous-indicateur 1.63 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs EC 135 = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères EC 135 *)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef EC 135 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

Sous-indicateur 1.64 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs EC 145 = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d'heures d' indisponibilité pour les hélicoptères EC 145 *)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d'aéronef EC 145 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l'année considérée.

*Toute indisponibilité supérieure à 1h est comptabilisée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Tout en étant soumise au vieillissement des flottes (notamment AS), aux difficultés d'approvisionnement des pièces et à l'impact des conditions opérationnelles sur l'état du parc, la gendarmerie mobilise plusieurs leviers pour assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels. Dans cette perspective elle :

- pilote et suit la maintenance des aéronefs pour améliorer la disponibilité des aéronefs de la gendarmerie nationale ;
- poursuit le suivi et adapte l'organisation (au niveau national, régional et en outre-mer) des moyens aériens et de leur maintenance de niveau 1 et 2 réalisée par la gendarmerie nationale pour assurer une disponibilité 24h/24h d'aéronefs en renforts aux unités opérationnelles ;
- accélère le renouvellement des flottes (H 145D3 et H 160).

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Ordre et sécurité publics		3 911 789 679 4 169 681 650	0 0	0 0	0 0	3 911 789 679 4 169 681 650	0 0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 892 444 875 4 151 153 691	0 0	0 0	0 0	3 892 444 875 4 151 153 691	0 0
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		19 344 804 18 527 959	0 0	0 0	0 0	19 344 804 18 527 959	0 0
02 – Sécurité routière		767 429 771 815 062 202	0 0	0 0	0 0	767 429 771 815 062 202	0 0
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		767 117 045 814 979 404	0 0	0 0	0 0	767 117 045 814 979 404	0 0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		312 726 82 798	0 0	0 0	0 0	312 726 82 798	0 0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 412 873 179 2 588 654 725	0 0	0 0	0 0	2 412 873 179 2 588 654 725	0 0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 402 057 162 2 578 662 965	0 0	0 0	0 0	2 402 057 162 2 578 662 965	0 0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 816 017 9 991 760	0 0	0 0	0 0	10 816 017 9 991 760	0 0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique		1 103 072 495 1 159 738 845	1 751 652 454 1 764 196 217	250 878 685 192 728 500	10 000 000 3 600 000	3 115 603 634 3 120 263 562	182 046 779 241 683 918
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		956 828 990 1 014 225 326	1 751 652 454 1 764 196 217	250 878 685 192 728 500	10 000 000 3 600 000	2 969 360 129 2 974 750 043	182 046 779 241 683 918
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		146 243 505 145 513 519	0 0	0 0	0 0	146 243 505 145 513 519	0 0
05 – Exercice des missions militaires		159 753 050 173 646 218	0 0	0 0	0 0	159 753 050 173 646 218	0 0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		159 753 050 173 557 077	0 0	0 0	0 0	159 753 050 173 557 077	0 0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		0 89 141	0 0	0 0	0 0	0 89 141	0 0
Totaux		8 354 918 174 8 906 783 640	1 751 652 454 1 764 196 217	250 878 685 192 728 500	10 000 000 3 600 000	10 367 449 313 10 867 308 357	182 046 779 241 683 918

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Ordre et sécurité publics		3 911 789 679 4 169 681 650	0 0	0 0	0 0	3 911 789 679 4 169 681 650	0 0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 892 444 875 4 151 153 691	0 0	0 0	0 0	3 892 444 875 4 151 153 691	0 0

Gendarmerie nationale

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
152

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024					
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 18 527 959	0 0	0 0	0 0	19 344 804 18 527 959	0 0
02 – Sécurité routière	767 429 771 815 062 202	0 0	0 0	0 0	767 429 771 815 062 202	0 0
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 814 979 404	0 0	0 0	0 0	767 117 045 814 979 404	0 0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 82 798	0 0	0 0	0 0	312 726 82 798	0 0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 588 654 725	0 0	0 0	0 0	2 412 873 179 2 588 654 725	0 0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 578 662 965	0 0	0 0	0 0	2 402 057 162 2 578 662 965	0 0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 991 760	0 0	0 0	0 0	10 816 017 9 991 760	0 0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 159 738 845	1 287 681 103 1 297 342 171	260 707 734 180 570 784	6 779 358 8 281 350	2 658 240 690 2 645 933 150	182 046 779 241 683 918
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 1 014 225 326	1 287 681 103 1 297 342 171	260 707 734 180 570 784	6 779 358 8 281 350	2 511 997 185 2 500 419 631	182 046 779 241 683 918
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 145 513 519	0 0	0 0	0 0	146 243 505 145 513 519	0 0
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 173 646 218	0 0	0 0	0 0	159 753 050 173 646 218	0 0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 173 557 077	0 0	0 0	0 0	159 753 050 173 557 077	0 0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	0 89 141	0 0	0 0	0 0	0 89 141	0 0
Totaux	8 354 918 174 8 906 783 640	1 287 681 103 1 297 342 171	260 707 734 180 570 784	6 779 358 8 281 350	9 910 086 369 10 392 977 945	182 046 779 241 683 918

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	8 354 918 174 8 906 783 640 9 059 341 199 9 189 978 523	127 046 779 180 683 918 180 683 918 180 683 918	8 354 918 174 8 906 783 640 9 059 341 199 9 189 978 523	127 046 779 180 683 918 180 683 918 180 683 918
3 - Dépenses de fonctionnement	1 751 652 454 1 764 196 217 1 505 477 259 1 674 353 278	55 000 000 61 000 000 61 000 000 61 000 000	1 287 681 103 1 297 342 171 1 404 005 878 1 572 192 673	55 000 000 61 000 000 61 000 000 61 000 000
5 - Dépenses d'investissement	250 878 685 192 728 500 190 168 486 233 133 428		260 707 734 180 570 784 127 086 379 199 266 143	
6 - Dépenses d'intervention	10 000 000 3 600 000 3 600 000 3 600 000		6 779 358 8 281 350 3 600 000 3 600 000	
Totaux	10 367 449 313 10 867 308 357 10 758 586 944 11 101 065 229	182 046 779 241 683 918 241 683 918 241 683 918	9 910 086 369 10 392 977 945 10 594 033 456 10 965 037 339	182 046 779 241 683 918 241 683 918 241 683 918

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	8 354 918 174 8 906 783 640	127 046 779 180 683 918	8 354 918 174 8 906 783 640	127 046 779 180 683 918
21 – Rémunérations d'activité	4 189 564 647 4 442 969 830	60 804 906 85 326 599	4 189 564 647 4 442 969 830	60 804 906 85 326 599
22 – Cotisations et contributions sociales	4 146 925 423 4 432 026 807	66 100 338 95 178 480	4 146 925 423 4 432 026 807	66 100 338 95 178 480
23 – Prestations sociales et allocations diverses	18 428 104 31 787 003	141 535 178 839	18 428 104 31 787 003	141 535 178 839
3 – Dépenses de fonctionnement	1 751 652 454 1 764 196 217	55 000 000 61 000 000	1 287 681 103 1 297 342 171	55 000 000 61 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 751 652 454 1 764 196 217	55 000 000 61 000 000	1 287 681 103 1 297 342 171	55 000 000 61 000 000
5 – Dépenses d'investissement	250 878 685 192 728 500		260 707 734 180 570 784	

Gendarmerie nationaleProgramme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
152

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	250 878 685		260 707 734	
	192 728 500		180 570 784	
6 – Dépenses d'intervention	10 000 000		6 779 358	
	3 600 000		8 281 350	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000		6 779 358	
	3 600 000		8 281 350	
Totaux	10 367 449 313	182 046 779	9 910 086 369	182 046 779
	10 867 308 357	241 683 918	10 392 977 945	241 683 918

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2024 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2024 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »).

Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2024, le montant pris en compte dans le total 2024 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2023 ou 2022); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2022	Chiffrage 2023	Chiffrage 2024
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	80	93	93
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 25286 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	12
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : 10 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Total		92	105	105

Gendarmerie nationale

Programme	n°	Présentation des crédits et des dépenses fiscales
152		

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650	0	4 169 681 650	4 169 681 650	0	4 169 681 650
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691	0	4 151 153 691	4 151 153 691	0	4 151 153 691
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959	0	18 527 959	18 527 959	0	18 527 959
02 – Sécurité routière	815 062 202	0	815 062 202	815 062 202	0	815 062 202
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404	0	814 979 404	814 979 404	0	814 979 404
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798	0	82 798	82 798	0	82 798
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725	0	2 588 654 725	2 588 654 725	0	2 588 654 725
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965	0	2 578 662 965	2 578 662 965	0	2 578 662 965
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760	0	9 991 760	9 991 760	0	9 991 760
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 159 738 845	1 960 524 717	3 120 263 562	1 159 738 845	1 486 194 305	2 645 933 150
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 014 225 326	1 960 524 717	2 974 750 043	1 014 225 326	1 486 194 305	2 500 419 631
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519	0	145 513 519	145 513 519	0	145 513 519
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218	0	173 646 218	173 646 218	0	173 646 218
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077	0	173 557 077	173 557 077	0	173 557 077
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141	0	89 141	89 141	0	89 141
Total	8 906 783 640	1 960 524 717	10 867 308 357	8 906 783 640	1 486 194 305	10 392 977 945

La gendarmerie mettra en œuvre l'annuité 2024 des objectifs présidentiels, notamment :

- la création de 7 nouveaux escadrons de gendarmerie mobile ;
- la densification du maillage territorial de la gendarmerie à travers la création des 200 brigades ;
- la montée en puissance de la réserve opérationnelle et la sécurisation des grands événements (JOP2024).

Contrats pluriannuels

Le P152 bénéficie de 856 M€ d'autorisations d'engagements pluriannuels afin de couvrir les besoins de renouvellement des baux, des contrats d'énergie ainsi que les besoins de renouvellement des marchés, notamment d'habillement, de reprographie et des abonnements de télécommunications.

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+73 244 182	+61 616 941	+73 244 182	+61 616 941
Rétrocession des crédits numériques GN	216 ▶				+71 744 182	+60 116 941	+71 744 182	+60 116 941
procédure pénale numérique et plainte en ligne	176 ▶				+1 500 000	+1 500 000	+1 500 000	+1 500 000
Transferts sortants		-10 660 788	-4 291 439	-14 952 227	-257 260	-257 260	-15 209 487	-15 209 487
Contribution de la GN au titre de la cellule méthodes de synthèse DEPAFI	▶ 216	-62 176	-26 690	-88 866			-88 866	-88 866
Contribution de la GN à l'ACMOSS	▶ 216	-1 239 991	-598 642	-1 838 633			-1 838 633	-1 838 633
participation de la gendarmerie au développement de l'activité de l'atelier central automobile	▶ 176	-263 941	-122 252	-386 193	-16 492	-16 492	-402 685	-402 685
création ANFSI	▶ 176	-8 968 756	-3 483 111	-12 451 867	-240 768	-240 768	-12 692 635	-12 692 635
service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	▶ 129	-125 924	-60 744	-186 668			-186 668	-186 668

■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-197,00	
Contribution de la GN au titre de la cellule méthodes de synthèse DEPAFI	▶ 216	-1,00	
Contribution de la GN à l'ACMOSS	▶ 216	-29,00	
participation de la gendarmerie au développement de l'activité de l'atelier central automobile	▶ 176	-7,00	
création ANFSI	▶ 176	-157,00	
service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	▶ 129	-3,00	

Dans les évolutions du périmètre du programme, il est inclus notamment les transferts de crédits et d' ETPT relatifs à la création de « Agence du numérique des forces de sécurité intérieure » (ANFSI) par arrêté du 14 août 2023. Cette agence est un service à compétence nationale rattaché conjointement au directeur général de la gendarmerie nationale et au directeur général de la police nationale.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1174 - Personnels administratifs cat A	157,50	0,00	-15,00	0,00	+10,00	-11,50	+21,50	152,50
1175 - Personnels administratifs cat B	705,13	0,00	-13,00	0,00	+92,08	+28,87	+63,21	784,21
1176 - Personnels administratifs cat C	1 819,65	0,00	-15,00	0,00	-4,69	-40,65	+35,96	1 799,96
1162 - Personnels techniques	1 970,98	0,00	-154,00	0,00	+122,46	+35,02	+87,43	1 939,44
1165 - Ouvriers d'Etat	383,34	0,00	0,00	0,00	-20,00	-7,33	-12,67	363,34
1177 - Officiers de gendarmerie	5 995,12	0,00	0,00	+100,00	-155,02	-59,12	-95,90	5 940,10
1178 - Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	577,87	0,00	0,00	+13,00	-3,02	-0,87	-2,15	587,85
1179 - Sous-officiers de gendarmerie	75 078,63	0,00	0,00	-100,00	+1 803,28	+577,38	+1 225,90	76 781,91
1180 - Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	4 928,73	0,00	0,00	-13,00	+173,71	+9,27	+164,44	5 089,44
1172 - Volontaires (gendarmes)	10 545,28	0,00	0,00	0,00	-1 361,28	-589,28	-772,00	9 184,00
Total	102 162,23	0,00	-197,00	0,00	+657,52	-58,21	+715,72	102 622,75

Le plafond d'emplois 2024 du P152 est réparti en 10 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers de gendarmerie » (OG), qui intègre également les officiers des armées ;
- la catégorie « officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale » (OCTAGN) ;
- la catégorie « sous-officiers de gendarmerie » (SOG) ;
- la catégorie « sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale » (SO-CSTAGN) ;
- la catégorie « volontaires » qui comprend les aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie A » ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie B » ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie C » ;
- la catégorie « personnels civils techniques » ;
- la catégorie « ouvriers d'État ».

Entre 2023 et 2024, le plafond d'emplois du P152 varie de +461 ETPT pour atteindre 102 622,75 ETPT :

- +716 ETPT correspondant à l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2024 ;
- -58 ETPT correspondant à l'impact du schéma d'emplois 2023 sur l'année 2024 ;
- -197 ETPT correspondant au solde des transferts :
 - -29 ETPT au bénéfice du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre de la contribution de la GN à l'ACMOSS ;
 - -1 ETPT au bénéfice du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre de la contribution de la cellule méthode de synthèse DEPAFI ;
 - -7 ETPT au bénéfice du programme 176 « Police nationale » au titre de la participation de la gendarmerie au développement de l'activité de l'atelier central automobile ;
 - -157 ETPT au bénéfice du programme 176 « Police nationale » au titre de la création de l'ANFSI ;

Gendarmerie nationale

Programme n° Justification au premier euro
152

- 3 ETPT au bénéfice du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au titre de la contribution de la gendarmerie au service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Personnels administratifs cat A	55,00	14,00	8,00	65,00	10,00	4,80	+10,00
Personnels administratifs cat B	110,00	21,00	7,90	203,00	12,00	6,50	+93,00
Personnels administratifs cat C	215,00	45,00	6,90	210,00	33,00	4,70	-5,00
Personnels techniques	183,00	42,00	7,90	305,00	160,00	6,50	+122,00
Ouvriers d'Etat	20,00	20,00	5,40	0,00	0,00	0,00	-20,00
Officiers de gendarmerie	431,00	278,00	7,00	276,00	149,00	7,80	-155,00
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	46,00	27,00	8,20	39,00	21,00	8,00	-7,00
Sous-officiers de gendarmerie	4 952,00	2 962,00	6,70	6 852,00	5 825,00	6,30	+1 900,00
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	439,00	148,00	6,90	646,00	487,00	5,80	+207,00
Volontaires (gendarmes)	6 680,00	0,00	6,10	5 580,00	5 301,00	6,40	-1 100,00
Total	13 131,00	3 557,00		14 176,00	11 998,00		+1 045,00

Le tableau de l'évolution des emplois retrace les flux d'entrée et de sortie du programme. Le plan de recrutement sera adapté en cours de gestion 2024 en fonction des évolutions à la hausse ou à la baisse constatées par rapport aux prévisions de départ.

En 2024, les effectifs de la gendarmerie nationale progresseront de 1 045 emplois à périmètre constant. Ces créations d'emplois répondent à des besoins opérationnels de renforcement de la présence sur la voie publique (Création 7 EGM, 200 brigades territoriales) ainsi que le renforcement de la formation.

Ces effectifs supplémentaires renforceront également le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) ainsi que la prévention des risques psychosociaux.

Par ailleurs, ces créations s'accompagnent d'une mise en œuvre d'une politique de substitutions volontariste en transformant des postes de soutien encore tenus par des militaires et en favorisant l'appui de proximité au plus près du terrain, du dépyramidage des officiers de gendarmerie (OG) ainsi que de la poursuite du plan de transformation des postes de gendarmes adjoints volontaires (GAV) en postes de sous-officiers de gendarmerie (SOG) au sein des pelotons de surveillance et d'intervention.

Ainsi, le plan de substitution d'emplois se poursuit à raison de 400 ETP pour 2024. Pour les catégories des personnels civils administratifs et techniques et des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN), les créations pour 2024 sont portées respectivement à 200 ETP personnels civils et à 200 ETP corps militaires de soutien.

Les écarts entre les sorties du programme et les départs en retraite enregistrés pour les personnels civils s'expliquent par les flux liés à la mobilité entre programmes. Pour les catégories militaires, l'écart s'explique également par cette mobilité entre programmes ainsi que par les départs des personnels qui n'ont pas une ancienneté de service suffisante pour bénéficier immédiatement d'une pension de retraite.

Le nombre d'entrées prévues dans les catégories d'officiers et le nombre de sorties prévues dans les catégories de sous-officiers ne tiennent pas compte des recrutements effectués parmi les sous-officiers dans le cadre des concours « semi-direct » et « issus du rang ». Or, pour l'année 2024, il est prévu de recruter 113 officiers par ces voies internes (correspondant au recrutement sur concours de 67 officiers issus du rang et 46 semi-directs).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	2 271,38	2 121,20	-197,00	0,00	0,00	-165,23	0,00	-165,23
Services régionaux	5 998,89	6 119,96	0,00	0,00	0,00	+84,89	-2,95	+87,84
Services à l'étranger	110,07	109,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	67 485,80	67 580,72	0,00	0,00	0,00	+281,83	-25,14	+306,97
Autres	26 296,09	26 691,25	0,00	0,00	0,00	+456,02	-30,12	+486,14
Total	102 162,23	102 622,75	-197,00	0,00	0,00	+657,51	-58,21	+715,72

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+7,00	2 115,98
Services régionaux	+101,00	6 104,89
Services à l'étranger	0,00	109,35
Services départementaux	+378,00	67 414,26
Autres	+559,00	26 625,52
Total	+1 045,00	102 370,00

Dans la ligne « Autres » du plafond d'emplois figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 284,83 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 943,9 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 766,36 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 041,42 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie : 429,52 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 14,95 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 7,97 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie : 27,9 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 174,4 ETPT.

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	46 624,07
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	46 412,59
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	211,48
02 – Sécurité routière	9 844,19
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	9 843,13
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	1,06
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	29 441,02
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 328,64
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	112,38
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 773,11
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 977,89
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 795,22
05 – Exercice des missions militaires	1 940,36
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 939,30
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1,06
Total	102 622,75

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
759,00	9,22	1,62

Le programme 152 prévoit d'atteindre la cible de 759 apprentis pour l'année scolaire 2023-2024, dont 76 au sein de la filière SIC.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	4 189 564 647	4 442 969 830
Cotisations et contributions sociales	4 146 925 423	4 432 026 807
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 722 643 925	3 982 024 783
– Civils (y.c. ATI)	88 136 607	92 682 281
– Militaires	3 634 507 318	3 889 342 502
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 396 392	3 196 914
Autres cotisations	420 885 106	446 805 110
Prestations sociales et allocations diverses	18 428 104	31 787 003
Total en titre 2	8 354 918 174	8 906 783 640
Total en titre 2 hors CAS Pensions	4 632 274 249	4 924 758 857
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>127 046 779</i>	<i>180 683 918</i>

Le montant de la contribution employeur au CAS Pensions est de 3 982,02 M€, dont 3 889,34 M€ pour les personnels militaires (taux de 126,07 %) et 92,68 M€ pour les fonctionnaires civils (taux de 74,60 % incluant l'allocation temporaire d'invalidité).

Le montant de la contribution employeur au FSPCEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État) est de 3,2 M€ (taux de 35,01 %).

Parmi les « Autres cotisations » dues par l'employeur :

- le taux de la contribution employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,5 % appliqué à la solde de base brute (hors primes et indemnités) pour les personnels militaires ou au traitement brut hors primes et indemnités pour les personnels civils ainsi qu'éventuellement à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;

- la contribution employeur auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) représente 5,25 % de la solde de base brute (hors primes et indemnités) pour les personnels militaires en métropole et dans les DOM ou du traitement brut hors primes et indemnités pour les personnels civils en métropole et dans les DOM ainsi qu'éventuellement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Concernant les prestations sociales et allocations diverses (catégorie budgétaire 23), le nombre prévisionnel de bénéficiaires ne peut être connu précisément. Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'établit à 13,9 M€ pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires 2024 de 3 887.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	4 613,11
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	4 658,38
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	-10,66
Débasage de dépenses au profil atypique :	-34,61
– GIPA	-2,19
– Indemnisation des jours de CET	-0,40
– Mesures de restructurations	-1,32
– Autres	-30,69
Impact du schéma d'emplois	81,62
EAP schéma d'emplois 2023	45,68
Schéma d'emplois 2024	35,94
Mesures catégorielles	155,54
Mesures générales	35,93
Rebasage de la GIPA	3,14

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Variation du point de la fonction publique	29,06
Mesures bas salaires	3,73
GVT solde	-1,19
GVT positif	77,61
GVT négatif	-78,80
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	2,76
Indemnisation des jours de CET	0,40
Mesures de restructurations	1,32
Autres	1,04
Autres variations des dépenses de personnel	36,99
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,88
Autres	37,87
Total	4 924,76

Le solde des transferts en 2024 (-197 ETPT) est de -10,66 M€ hors CAS Pensions.

La ligne « **Autres** » du « **Débasage des dépenses au profil atypique** » (-30,69 M€) correspond :

- au débasage de la prime pouvoir d'achat (29,69 M€) ;
- au débasage des dépenses (1 M€) liées à la substitution de 1000 postes de gendarmes adjoints volontaires en postes de sous-officiers au sein des pelotons de surveillance et de gendarmerie. Cette dépense fait l'objet d'un rebasage en 2024, dans le cadre de la poursuite de cette politique.

La ligne « **Autres** » des « **Autres variations des dépenses de personnel** » (37,87 M€) correspond :

- à l'augmentation de l'enveloppe IJAT suite à la création de nouveaux escadrons de gendarmerie mobile (pour 2,4 M€) et aux JO 2024 (4 M€) ;
- à l'augmentation de l'enveloppe de la réserve opérationnelle pour 28,89 M€ Hors CAS Pensions ;
- au renforcement des effectifs outre-mer : 0,31 M€ Hors CAS Pensions ;
- à la budgétisation de l'avantage spécifique ancienneté : 0,2 M€ Hors CAS Pensions ;
- à l'augmentation de la cible des apprentis de +15 % : 1,28 M€ Hors CAS Pensions ;
- à l'extension en année pleine de la mise en œuvre de l'allocation financière spécifique de formation : 0,1 M€ Hors CAS Pensions ;
- à l'augmentation du taux de contribution employeur au titre de la sécurité sociale militaire pour Mayotte : 0,13 M€ ;
- à l'extension en année pleine de la modification du taux de l'indemnité de résidence à 3 % pour certaines communes de l'Ain et de la Haute Savoie : 0,46 M€ Hors CAS Pensions ;
- à l'extension en année pleine de la mise en œuvre du relèvement de 50 % à 75 % de la prise en charge des frais de transport faisant suite aux rencontres salariales 2023 : 0,1 M€ Hors CAS Pensions.

S'agissant des enveloppes en 2024, elles seront de :

- 78,3 M€ pour l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT), dont 2,4 M€ au titre de la création des nouveaux escadrons de gendarmerie mobile ;
- 113,63 M€ Hors CAS Pensions pour la réserve opérationnelle (Garde nationale), dont 23 M€ pour la préparation des JO 2024 et 8,59 M€ au titre de la montée en puissance de la réserve opérationnelle ;
- 17 M€ pour les primes de résultats exceptionnels (PRE) ;
- 7 M€ pour la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX).

Mesures générales :

Les mesures générales pour l'année 2024 sont estimées à 35,93 M€ dont :

- GIPA : 3,14 M€ (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), pour une estimation de 11 150 bénéficiaires (chiffre RAP 2022) ;
- les mesures bas salaires pour 3,73 M€ ;
- l'extension en année pleine de l'augmentation du point de la fonction publique mise en œuvre le 1^{er} juillet 2023 : 29,06 M€.

Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) :

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à +77,6 M€, soit 1,57 % de la masse salariale Hors CAS Pensions (le taux de GVT positif indiciaire est de 2,17 %).

Le GVT négatif résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements. Il est estimé à -78,8 M€, soit -1,6 % de la masse salariale Hors CAS Pensions.

Le GVT solde ressort ainsi à -1,2 M€.

CET :

L'indemnisation des jours du Compte épargne temps (CET) est de 0,4 M€ en 2024.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs cat A	51 650	64 108	51 613	46 235	56 728	46 203
Personnels administratifs cat B	38 640	42 441	38 631	34 378	37 190	34 371
Personnels administratifs cat C	32 945	34 891	32 942	29 149	30 265	29 146
Personnels techniques	37 158	38 281	37 322	33 017	33 471	33 137
Ouvriers d'Etat	0	61 716	80 338	0	41 741	53 882
Officiers de gendarmerie	54 756	77 584	74 491	49 362	70 728	67 615
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	46 344	66 535	66 187	41 485	59 981	59 511
Sous-officiers de gendarmerie	35 378	47 349	48 977	31 653	42 970	44 379
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	31 532	44 483	38 462	27 815	40 104	34 248
Volontaires (gendarmes)	17 012	17 748	17 782	15 436	16 044	16 133

Les coûts entrée/sortie sont déterminés à partir des effectifs entrants et sortants du programme intégrant les hypothèses salariales au titre de l'année 2024. Les coûts moyens sont déterminés à partir de l'exécuté du 1^{er} semestre 2023 projeté sur 2024. Ils prennent en compte les mesures catégorielles prévues pour 2024.

L'écart constaté entre les coûts d'entrée et de sortie des personnels civils provient de la particularité de leur déroulé de carrière. En effet, les personnels civils peuvent intégrer et quitter la gendarmerie au cours de leur vie professionnelle. Les entrées tardives renchérissent les coûts d'entrées alors que les départs avant retraite abaissent les coûts de sortie.

Les coûts moyens chargés (d'entrée, global et de sortie) de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la contribution au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

Gendarmerie nationale

Programme n° Justification au premier euro
152

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						63 908 818	108 208 337
Amélioration condition matérielle GAV	5 966	C	Volontaires	07-2023	6	11 108	22 216
Création d'emplois fonctionnels de chefs de projet SIC	2	A	Civils	07-2023	6	61	122
Mesures catégorielles protocole LOPMI (NPRM) - mise en œuvre en 10/2023		A et B	Officiers et Sous-officiers	10-2023	9	18 201 246	24 268 328
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre en 07/2023	100 580	A,B et C	Officiers, sous-officiers, Volontaires et Civils	07-2023	6	10 571 979	21 143 958
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre en 08/2023	72 427	B	Sous-officiers	08-2023	7	26 174 669	44 870 861
Ratios pro/pro des A de la filière des services techniques et de la filière des SIC	4	A	Civils	07-2023	6	24	48
Relèvement des "bas de grille"	25 970	B et C	Sous-officiers et Civils	07-2023	6	8 940 249	17 880 498
Réévaluation du référentiel des contractuels	424	A, B et C	Civils	07-2023	6	1 127	2 254
Transposition de la nouvelle grille des B aux techniciens SIC	23	B	Civils	06-2023	5	8 355	20 052
Mesures statutaires						71 792 123	75 141 711
Attribution de 5 points d'indice	92 400	A,B et C	Officiers, Sous-officiers et civils	01-2024	12	42 527 012	42 527 012
Bonification grille des C	31	C	Civils	01-2024	12	19 031	19 031
Mesure rencontres salariales civils "+5 points" GAV	10 588	C	Volontaires	01-2024	12	1 723 072	1 723 072
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre en 01/2024		B	Sous-Officiers	01-2024	12	15 389 081	15 389 081
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre en 07/2024	5 996	A	Officiers	07-2024	6	3 349 588	6 699 176
Plan PATS	72	A, B et C	Civils	01-2024	12	286 840	286 840
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-Officiers	01-2024	12	5 366 850	5 366 850
Surcoût taux pro-pro		A et B	Officiers et Sous-Officiers	01-2024	12	3 130 649	3 130 649
Mesures indemnitaires						19 835 131	32 349 094
Allocation forfaitaire maîtres d'apprentissage	99	A,B et C	Officiers, Sous-Officiers et Civils	01-2024	12	49 500	49 500
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	200	B	Sous-Officiers	01-2024	12	480 000	480 000
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 125	B	Sous-Officiers	01-2024	12	3 373 387	3 373 387
Indemnité temporaire de mobilité	20	A, B et C	Civils	01-2024	12	64 000	64 000
Mesure indemnitaire pour personnels administratifs		A	Civils	01-2024	12	13 125	13 125
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre en 01/2024	3 964	A et B	Officiers et Sous-Officiers	01-2024	12	4 813 986	4 813 986
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre en 07/2024		A,B et C	Officiers, Sous-Officiers et Volontaires	07-2024	6	10 263 963	20 527 926
Mesures catégorielles protocole LOPMI - mise en œuvre le 10/2024	2 000	B	Sous-Officiers	10-2024	3	750 000	3 000 000
Revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) du corps des ISIC	25	A	Civils	01-2024	12	27 170	27 170
Total						155 536 072	215 699 142

Une enveloppe de 155,54 M€ (hors CAS Pensions) dont 66,27 M€ de mesures nouvelles (dont 14,97 M€ au titre du protocole social lié à la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de

l'intérieur - LOPMI), est prévue pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires des effectifs du programme « Gendarmerie nationale ». Les mesures nouvelles seront mises en œuvre sous réserve de l'avis favorable du guichet unique.

Les mesures catégorielles « coups partis » d'un montant de 89,27 € M€ sont les suivantes :

- Renforcement de l'encadrement opérationnel (5,37 M€) ;
- Amélioration condition matérielle GAV (0,01 M€) ;
- Mesures rencontres salariales 2023 (8,94 M€) :
 - Relèvement des « bas de grille » : 8,94 M€ ;
- Mesures catégorielles des PCIV (0,41 M€) :
 - plan PATS (0,29 M€) ;
 - réévaluation du référentiel des contractuels (0,0 M€) ;
 - création d'emplois fonctionnels de chefs de projet SIC (0,0 M€)
 - bonification grille des C (0,02 M€) ;
 - ratios pro/pro des A de la filière des services techniques et de la filière des SIC (0,0 M€) ;
 - transposition de la nouvelle grille des B aux techniciens SIC (0,01 M€) ;
 - extension indemnité temporaire de mobilité (0,06 M€) ;
 - revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC (0,03 M€) ;
- Nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) (18,2 M€) :
 - indiciaire NPRM (2,09 M€) ;
 - indemnité d'état militaire (IEM), indemnité de garnison (IGAR), indemnité compensatrice transitoire (ICT) (10,49 M€) ;
 - prime de parcours professionnels des militaires (3PM) (2,41 M€) ;
 - prime de compétences spécifiques (PCS) (0,6 M€) ;
 - rehaussement du plafond de la PQS (2,61 M€) ;
- Protocole lié à la mise en œuvre de la LOPMI 2023-2027 (56,34 M€) :
 - rénovation des parcours de carrière des sous-officiers (44,68 M€) :
 - revalorisation de la grille indiciaire des sous-officiers de gendarmerie (36,39 M€) ;
 - avancement de la formation OPJ (0,75 M€) ;
 - avancement automatique des MDC et ADJ (5,17 M€) ;
 - augmentation du nombre d'OPJ (2,37 M€) ;
 - mesure indemnitaire pour personnels administratifs (2,72 M€) ;
 - indemnité de sujétions spécifiques pour les CMS (3,77 M€) ;
 - revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV (2,16 M€) ;
 - indemnité d'absence missionnelle (3,01 M€).

Les mesures catégorielles nouvelles suivantes sont présentées pour un total de 66,27 M€ :

- Surcoût des taux pro-pro 2024-2026 (3,14 M€) ;
- +5 points pour GAV (1,72 M€) ;
- Augmentation du contingent de la PQSG (3,37 M€) ;
- Augmentation du contingent de la PHT (0,48 M€) ;
- Allocation forfaitaire pour les maîtres d'apprentissage (0,05 M€) ;
- Mesures catégorielles des PCIV (0,01 M€) :
 - mesure indemnitaire pour personnels administratifs (0,01 M€) ;
- Protocole lié à la mise en œuvre de la LOPMI 2023-2027 (14,97 M€) :
 - parcours de carrière renouvelés des officiers (3,35 M€) ;
 - prime voie publique (4,02 M€) ;
 - déplafonnement de la PQSG (5,17 M€) ;
 - extension et revalorisation de l'IFR (2,43 M€).
- Mesures rencontres salariales 2023 (42,53 M€) :
 - Attribution de 5 points d'indice (42,53 M€).

Gendarmerie nationaleProgramme n° Justification au premier euro
152**ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2**

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		1 411 445		1 411 445
Prévention / secours		1 000 000		1 000 000
Autres				
Total		2 411 445		2 411 445

Ces crédits correspondent :

- au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la gendarmerie nationale et la fondation maison de la gendarmerie. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.
- au montant versé au titre du financement de la contribution de la gendarmerie au village des blessés. Cette infrastructure, offrira aux militaires blessés, porteurs d'une invalidité ou de séquelles durables, accompagnés de leurs familles, un cadre approprié pour permettre des activités de reconstruction par le sport. Elle facilitera également l'accès à la haute performance sportive pour les blessés militaires qui le peuvent et qui le souhaitent. Enfin, elle permettra de favoriser le retour à un plein emploi opérationnel des militaires se relevant d'une incapacité temporaire due à une blessure non invalidante.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

M@GRH

Année de lancement du projet	2022
Financement	P152
Zone fonctionnelle principale	Non renseigné

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,21	1,41	2,55	1,44	4,86	6,78	0,00	0,00	0,00	0,00	9,62	9,62
Titre 2	1,64	1,64	1,55	1,55	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4,40	4,40
Total	3,85	3,05	4,11	2,99	6,07	7,98	0,00	0,00	0,00	0,00	14,02	14,02

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,02	14,02	0,00
Durée totale en mois	36	36	0,00

M@GRH est un **projet d'envergure qui vise à transformer les ressources humaines de la GN à travers 7 chantiers jugés prioritaires**. Ce projet s'inscrit dans la stratégie interministérielle de ressources humaines de l'État visant à renforcer la qualité de la gestion humaine dans un enjeu de modernisation et d'efficacité de l'action publique. Le projet s'appuie notamment sur des processus d'optimisation du SIRH et des solutions digitales transposables à d'autres administrations. A ce titre, M@GRH est un incubateur de solutions innovantes au profit de l'ensemble de la gestion RH de la fonction publique.

Ce **projet d'un montant total de 14,02 M€ est lauréat du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)** et fait l'objet d'un contrat de transformation prévoyant l'octroi d'une subvention de 9,62 M€ (HT2), consommée principalement par imputation directe sur le P349 et accessoirement par remboursement sur les P152 et P216.

Toutes les dépenses sont réalisées entre 2021 et 2023. **Aucune dépense n'est prévue pour 2024 et après**

Gendarmerie nationale

Programme n° Justification au premier euro
152

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
3 011 228 437	0	2 487 897 840	1 641 575 863	3 526 481 731

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
3 526 481 731	839 221 148 0	771 510 083	578 632 562	1 337 117 938
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
1 960 524 717 61 000 000	646 973 157 61 000 000	372 499 696	137 236 730	803 815 134
Totaux	1 547 194 305	1 144 009 779	715 869 292	2 140 933 072

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
35,02 %	18,43 %	6,79 %	39,76 %

Le solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2023 est calculé comme le montant des engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31/12/2022, majoré de la différence entre la totalité des AE 2023 et la totalité des CP 2023 et minoré des AE qui ne seront pas engagées au 31/12/2023 (AEP marché habillement pour 134,6 M€, AEP marché SOLIMP pour 30 M€ et AENE pour 166,5 M€). Ce solde s'élève à 3,526 Md€.

L'écart de 0,5 Md€ entre 2022 et 2023 s'explique notamment par le renouvellement de baux pluriannuels ainsi que des marchés pluriannuels d'énergie.

En 2024, les CP demandés sur AE antérieures à 2024 représentent 839,2 M€, soit 56,46 % des CP 2024 et concernent notamment 94,8 M€ sur le titre 5 de l'immobilier de la gendarmerie nationale, 21,7 M€ sur le titre 5 des moyens lourds et de projection et d'intervention, 21 M€ sur les titre 5 des moyens mobiles et 28,6 M€ sur le titre 3 des systèmes informatiques et de communication. A cela s'ajoutent les CP destinés à la couvertures des loyers, des dépenses d'énergie ainsi que celles liées aux marchés d'habillement, de reprographie.

De la même manière, les estimations de CP 2025, 2026, et au-delà sur les engagements non couverts au 31/12/2023 concernent principalement l'immobilier tant en titre 3 (baux pluriannuels) qu'en titre 5.

Gendarmerie nationaleProgramme n° Justification au premier euro
152**Justification par action****ACTION (38,4 %)****01 - Ordre et sécurité publics**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	4 169 681 650	0	4 169 681 650	0
Crédits de paiement	4 169 681 650	0	4 169 681 650	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	4 169 681 650	4 169 681 650
Rémunérations d'activité	2 082 971 264	2 082 971 264
Cotisations et contributions sociales	2 071 553 704	2 071 553 704
Prestations sociales et allocations diverses	15 156 682	15 156 682
Total	4 169 681 650	4 169 681 650

ACTION (7,5 %)**02 - Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	815 062 202	0	815 062 202	0
Crédits de paiement	815 062 202	0	815 062 202	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	815 062 202	815 062 202
Rémunérations d'activité	399 978 055	399 978 055
Cotisations et contributions sociales	411 885 733	411 885 733
Prestations sociales et allocations diverses	3 198 414	3 198 414
Total	815 062 202	815 062 202

ACTION (23,8 %)

03 - Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 588 654 725	0	2 588 654 725	0
Crédits de paiement	2 588 654 725	0	2 588 654 725	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 588 654 725	2 588 654 725
Rémunérations d'activité	1 269 199 828	1 269 199 828
Cotisations et contributions sociales	1 309 899 343	1 309 899 343
Prestations sociales et allocations diverses	9 555 554	9 555 554
Total	2 588 654 725	2 588 654 725

ACTION (28,7 %)

04 - Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 159 738 845	1 960 524 717	3 120 263 562	241 683 918
Crédits de paiement	1 159 738 845	1 486 194 305	2 645 933 150	241 683 918

Gendarmerie nationale

Programme 152	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 159 738 845	1 159 738 845
Rémunérations d'activité	602 025 918	602 025 918
Cotisations et contributions sociales	554 464 741	554 464 741
Prestations sociales et allocations diverses	3 248 186	3 248 186
Dépenses de fonctionnement	1 764 196 217	1 297 342 171
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 764 196 217	1 297 342 171
Dépenses d'investissement	192 728 500	180 570 784
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	192 728 500	180 570 784
Dépenses d'intervention	3 600 000	8 281 350
Transferts aux collectivités territoriales	3 600 000	8 281 350
Total	3 120 263 562	2 645 933 150

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1764,1 M€ en AE ET 1297,3 M€ en CP)**FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT (224,5 M€ en AE et 200,8 M€ en CP)****Dépenses de fonctionnement courant (58 M€ en AE et 34,1 M€ en CP)**

Les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

Formation (13,1 M€ en AE et 13,2 M€ en CP)

La dotation en matière de formation s'élève à 13,1 M€ en AE et 13,2 M€ en CP. Elle permet de poursuivre la consolidation du programme des formations initiales et continues. L'effort de formation, initiale comme continue, a pour objectif de développer et de renforcer les compétences techniques (sécurité en intervention, enquête de police judiciaire, conduite de motocyclettes, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel, pilotes d'hélicoptère, intervention professionnelle etc.) et leur adaptation au contexte sécuritaire (proximité, renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile, etc.). L'accompagnement de la transformation et l'appropriation numérique, la préservation de l'égalité des droits, le contact et la proximité avec la population seront poursuivis.

Déplacements (49,8 M€ en AE et en CP)

La gendarmerie consacre 49,8 M€ en AE et en CP aux frais de déplacement de ses personnels.

Changements de résidence (47,4 M€ en AE et en CP)

La dotation 2023 prend en compte les conséquences HT2 des mesures gouvernementales en faveur de la rémunération des agents publics.

Alimentation des forces mobiles (28,8 M€ en AE et en CP)

Cette dotation concerne les déplacements des unités constituées de la gendarmerie mobile, employées hors de leur garnison d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures, pour la préparation et l'exécution des missions de maintien de l'ordre, de sécurité et de paix publique.

Alimentation des autres forces (27,1 M€ en AE et en CP)

Cette dotation concerne les militaires des corps de soutien et les gendarmes adjoints volontaires.

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,3 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne les frais liés à l'enquête et non rattachés à l'activité déplacement.

MOYENS MOBILES (74,5 M€ en AE et en CP)

Entretien et réparation de véhicules (25 M€ en AE et en CP)

La dotation 2023 est reconduite.

Prestations véhicules (hors entretien et réparation 1 M€ en AE et en CP)

Carburant véhicules (48,5 M€ en AE et en CP)

ÉQUIPEMENT (185,2 M€ en AE et 72,8 M€ en CP)

Achat d'armes (5 M€ en AE et en CP)

Cette dotation permet de couvrir les besoins liés aux créations d'unités et à l'impact de l'évolution du schéma d'emplois.

Achat de munitions (9,5 M€ en AE et en CP)

Cette dotation permet, en tenant compte des stocks, de couvrir le besoin annuel de la gendarmerie nationale, tant sur le besoin opérationnel que sur le besoin en formation.

Achat, location et entretien de matériels (3,7 M€ en AE et 9,3 M€ en CP)

Cette catégorie de dépenses comprend les achats non spécifiques divers et variés, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle.

Habillement (163,6 M€ en AE et 47,1 M€ en CP)

Ce budget concerne :

- les dépenses d'habillement consacrées aux dotations individuelles des militaires et aux commandes institutionnelles dont le renouvellement du marché pluriannuel d'habillement ;
- les moyens de protection et d'intervention des gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle.

Dépenses pour la PTS (3,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP)

La dotation permet l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...)

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (100,3 M€ en AE et 108,4 M€ en CP)

La dotation des dépenses de fonction relatives aux SIC intègre le transfert entrant en construction relatif à la rétrocession des crédits numériques en provenance du P216 pour 71,7 M€ en AE et 60,1 M€ en CP.

Télécom T3 (69,7 M€ en AE et 69,2 M€ en CP)

Cette dotation est consacré aux dépenses relatives :

- aux infrastructures réseaux (STORM, NEOGEND, serveurs PABX) ;

Gendarmerie nationale

Programme	n°	Justification au premier euro
152		

- aux équipements (STORM, NEODK) ;
- aux abonnements STORM
- à l'intégration des équipements radio dans les véhicules.

Informatique T3 (17,2 M€ en AE et 20,5 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ».

La dotation est notamment consacrée aux dépenses relatives à :

- la procédure pénale numérique (PPN), à la plainte en ligne (PEL);
- l'amélioration de la couverture réseau des écoles.

Applications T3 (13,2 M€ en AE et 15,1 M€ en CP)

La dotation est consacrée aux dépenses aux dépenses relatives au développement et au MCO des applications métiers de la gendarmerie (FAED, BDSP, FPR2, ROSO, SIMCO).

Informatique individuelle T3 (0 M€ en AE et 3,6 M€ en CP)

La dotation en CP permet de couvrir le reste à payer.

IMMOBILIER (971,3 M€ en AE et 798,3 M€ en CP)**Loyers de droit commun (811,6 M€ en AE et 603,7 M€ en CP)**

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- les casernes ou annexes de casernement louées à des collectivités territoriales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ou à des organismes HLM sur le fondement du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- les casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- les casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- les casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis soit à l'indice du coût de la construction (ICC) soit à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes et des évolutions organisationnelles. Ainsi, plus de 1 000 nouveaux baux sont contractés tous les ans.

Gestion du parc (34,7 M€ en AE et 23,2 M€ en CP)

Ces dépenses concernent l'entretien du casernement (22,3 M€ en AE et 16,6 M€ en CP) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager (12,1 M€ en AE et 6,4 M€ en CP).

Énergie et fluides (108,2 M€ en AE et 152 M€ en CP)

Cette dotation couvre les dépenses énergétiques et intègre les effets prix constatés en 2023 lors des renouvellements des marchés pluriannuels.

Opérations immobilières PPP - fonctionnement et financement (16,8 M€ en AE et 19,4 M€ en CP)

Cette dotation permet de couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (208,2 M€ en AE et 42,3 M€ en CP)

Maintien en condition opérationnelle aéronautique (204,4 M€ en AE et 38,5 M€ en CP)

Cette dotation permet notamment de financer le renouvellement du marché pluriannuel de MCO des EC145 ainsi que les marchés à venir de MCO pour les H145 D3 et les drones de moyenne endurance.

Maintien en condition opérationnelle moyens blindés (1 M€ en AE et en CP)

Cette dotation permet de couvrir le MCO des véhicules blindés polyvalents CENTAURE.

Carburant des hélicoptères (2,8 M€ en AE et en CP)

Cette dotation dédiée au carburéacteur demeure stable.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (192,7 M€ en AE et 180,5 M€ en CP)**MOYENS MOBILES (35,1 M€ en AE et 49,1 M€ en CP)**

Cette dotation permet le renouvellement d'une partie des véhicules de la gendarmerie nationale.

ÉQUIPEMENT pour la police technique et scientifique (0 M€ en AE et 0,7 M€ en CP)

La dotation en CP permet de couvrir le reste à payer.

IMMOBILIER (62 M€ en AE et 108,8 M€ en CP)**Acquisitions et constructions immobilières (0 M€ en AE et 7,2 M€ en CP)**

La dotation en CP permet de couvrir le reste à payer généré par les grandes opérations immobilières lancées les années précédentes.

Maintenance - réhabilitation (12 M€ en AE et 88,2 M€ en CP)

Cette dotation permet de financer les travaux imprévisibles et urgents pour 12 M€ en AE et en CP. 76,2 M€ de CP est dédiée à la couverture du reste à payer.

Opérations immobilières PPP - Investissement (50 M€ en AE et 13,4 M€ en CP)

11,4 M€ en CP sont destinés au financement des loyers-maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie (reste à payer).

La gendarmerie nationale étudiera le recours aux marchés de partenariat pour ses grands projets immobiliers, comme par exemple les installations du GIGN et du GBGM à Satory, les infrastructures à Melun (EOGN et quartier Lemaître) ou encore l'école de Dijon. Les crédits inscrits permettront le lancement des études pour les projets les plus urgents.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (95,6 M€ en AE et 21,7 M€ en CP)

Cette ressource concourra à l'acquisition d'hélicoptères H145 dans le cadre d'un marché commun avec la DGSCGC, ainsi que de drones et d'accessoires.

DÉPENSES D'INTERVENTION (3,6 M€ en AE et 8,2 M€ en CP)

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (241 M€ en AE et CP dont 180 M€ de titre 2 et 61 M€ de hors titre 2)

En titre 2, le montant des attributions de produits est estimé à 180 M€ CAS Pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du

Gendarmerie nationale

Programme	n°	Justification au premier euro
152		

programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies.

En hors titre 2, 61 M€ en AE et en CP devraient être perçus au cours de l'exercice 2024 sur les fonds de concours et d'attributions de produits du programme 152 pour ce qui concerne :

- la rémunération des prestations (EDF, Banque de France...);
- le remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques ;
- la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité ;
- le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques ;
- le retour des incitations commerciales liées aux certificats d'économie d'énergie ;
- la rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger.

ACTION (1,6 %)**05 - Exercice des missions militaires**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	173 646 218	0	173 646 218	0
Crédits de paiement	173 646 218	0	173 646 218	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	173 646 218	173 646 218
Rémunérations d'activité	88 794 765	88 794 765
Cotisations et contributions sociales	84 223 286	84 223 286
Prestations sociales et allocations diverses	628 167	628 167
Total	173 646 218	173 646 218